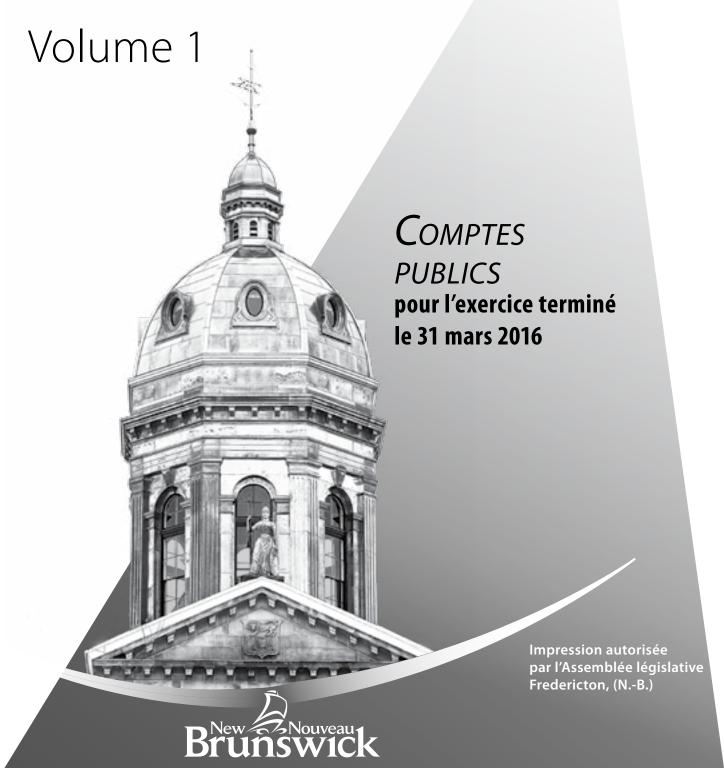
États financiers consolidés



États financiers consolidés

Volume 1

COMPTES
PUBLICS
pour l'exercice terminé
le 31 mars 2016

Impression autorisée par l'Assemblée législative Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277 ISBN version imprimé : 978-1-4605-1090-2 ISBN version PDF : 978-1-4605-1092-6



À Son Honneur,

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau Lieutenante-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

La soussignée a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Finances,

Cathy Rogers

Fredericton, Nouveau-Brunswick septembre 2016

L'honorable Cathy Rogers Ministre des Finances

Madame,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

Martin

Le contrôleur,

Paul Martin, fcpa, fca

Fredericton, Nouveau-Brunswick septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

États financiers consolidés vérifiés

	Page
Introduction au Volume I	1
Énoncé de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	8
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport de l'Auditeur indépendant	21
État consolidé de la situation financière	22
État consolidé des résultats	23
État consolidé des flux de trésorerie	24
État consolidé de l'évolution de la dette nette	25
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers consolidés	26
Tableaux des états financiers consolidés	66

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à www.gnb.ca/finances:

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers consolidés sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

Cathy Rogers
Ministre des Finances

septembre 2016

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

La province a budgété un déficit de 476,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Ce montant comprenait une réserve pour éventualités de 150,0 millions de dollars pour protéger la province contre une faiblesse possible des recettes. Vu les nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la province et qui influencent l'économie et les recettes, le gouvernement a fait preuve de prudence en introduisant une réserve pour éventualités dans le budget pour protéger la province contre des circonstances imprévues. Au cours de l'année, la réserve n'a pas été nécessaire et le déficit budgété a été réduit à 326,8 millions de dollars.

Les états financiers condensés de la province qui apparaissent dans ce volume des Comptes publics font état d'un déficit de 260,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Cela représente une diminution de 66,3 millions de dollars par rapport au déficit budgété de 326,8 millions de dollars. La différence provient de recettes supérieures de 78,3 millions de dollars à celles budgétées et de charges supérieures de 12,0 millions de dollars à celles budgétées.

Les recettes ont dépassé de 78,3 millions de dollars ce qui avait été inscrit au budget. Les autres recettes provinciales ont augmenté de 149,3 millions de dollars en raison de l'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale, de la comptabilisation des fonds amassés par les écoles (qui a commencé en 2015) et de recettes supérieures à ce qui avait été budgété à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick et aux régies régionales de la santé. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par des recettes inférieures de 73,3 millions de dollars à celles budgétées à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Les charges ont dépassé de 12,0 millions de dollars ce qui avait été inscrit au budget. Les principaux dépassements de crédit ont été effectués par le ministère du Développement social, principalement en raison de l'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale; par le ministère de la Santé en raison de coûts plus élevés dans les régies régionales de la santé et dans le programme d'assurance-maladie; et par les services de protection, essentiellement en raison de l'aide financière en cas de catastrophe associée aux différentes tempêtes. Ces augmentations ont été compensées par des charges inférieures à celles prévues, en particulier dans le domaine du développement économique et au gouvernement central.

Une discussion plus détaille des écarts importants se trouve dans la section qui leur est consacrée ciaprès.

Sommaire de l'information financière

(millions)

État consolidé de la situation financière								
	<u>2016</u>		<u>2015</u>					
Actif financier	8 584,2	\$	8 187,8	\$				
Passif	(22 243,8)		(21 306,0)					
Dette nette	(13 659,6)		(13 118,2)					
Immobilisations corporelles	8 738,5		8 585,7					
Autre actif non financier	219,0		234,2					
Actif non financier total	8 957,5		8 819,9					
Déficit accumulé	(4 702,1)	\$	(4 298,3)	\$				

État consolidé des résultats								
	<u>2016</u>		<u>2015</u>					
Recettes – Provenance provinciale	5 433,5	\$	5 429,4	\$				
Recettes – Provenance fédérale	2 952,7		3 009,8					
Recettes totales	8 386,2		8 439,2					
Charges	8 646,7		8 800,6					
Excédent / (déficit)	(260,5)	\$	(361,4)	\$				

État consolidé de l'évolution de la dette nette							
	<u>2016</u>		<u>2015</u>				
Dette nette - début d'exercice	(13 118,2)	\$	(12 415,1)	\$			
Augmentation de la dette nette attribuable aux activités	(541,4)		(703,1)				
Dette nette - fin d'exercice	(13 659,6)	\$	(13 118,2)	\$			

Recettes

Les recettes de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins a été comptabilisée de manière rétroactive au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015 ainsi que le déficit cumulé. L'impact de la modification comptable se reflète dans les chiffres de 2015 et 2016 ci-dessous.

(millions \$)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Provenance provinciale	4 221,5	4 467,1	4 462,0	4 178,7	4 609,8	4 928,8	4 784,6	4 896,2	5 429,4	5 433,5
Provenance fédérale	2 530,9	2 720,6	2 763,6	2 940,8	2 930,3	2 874,2	3 000,5	2 877,9	3 009,8	2 952,7
Recettes totales	6 752,4	7 187,7	7 225,6	7 119,5	7 540,1	7 803,0	7 785,1	7 774,1	8 439,2	8 386,2

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de dix ans a été de 2,8 %. En 2016, les recettes ont diminué de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse des recettes des taxes et impôts, des autres recettes provinciales et des subventions inconditionnelles a été plus que contrebalancée par la baisse des recettes de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et par la diminution des subventions conditionnelles, en partie en raison de recettes ponctuelles reçues en 2015.

Charges

Les charges de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins et un changement de méthode comptable en matière de retraites ont été comptabilisée de manière rétroactive au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015 ainsi que le déficit cumulé. L'impact de la modification comptable se reflète dans les chiffres de 2015 et 2016 ci-dessous.

(millions \$)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges totales	6 475,1	6 946,6	7 377,6	7 815,4	8 157,3	8 047,8	8 318,3	8 374,5	8 800,6	8 646,7

Le taux de croissance annuelle moyen des charges au cours de la période de dix ans a été de 3,5 %. En 2016, les charges ont diminué de 153,9 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, soit une diminution de 1,7 %. Cette diminution a été en grande partie occasionnée par une charge ponctuelle associée à la réforme du Régime de pension des enseignants en 2015, ainsi que par une diminution des dépenses aux ministères du Développement économique, des Transports et de l'Infrastructure, et des Ressources. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation des charges dans d'autres secteurs, notamment en Santé et au gouvernement central.

Excédent / (Déficit)

Les excédents (déficits) de la province pour les dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(m	ill	ion	IS	\$
	•••			Ψ.

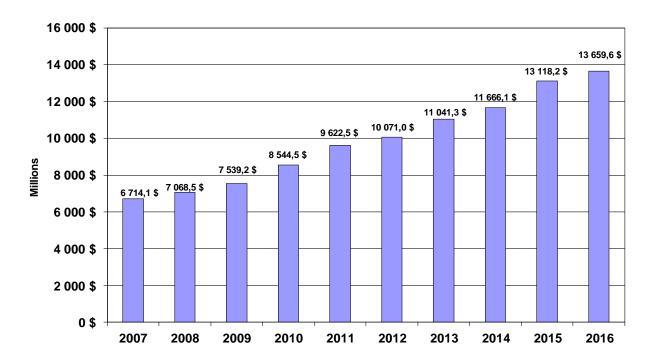
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent / (déficit)	277,3	241,1	(152,0)	(695,9)	(617,2)	(244,8)	(533,2)	(600,4)	(361,4)	(260,5)

Le déficit de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à 260,5 millions de dollars et est donc inférieur aux 326,8 millions de dollars budgétés. Le déficit inférieur à celui budgété était le résultat des recettes supérieures à celles inscrites au budget par 78,3 millions de dollars en raison de la consolidation des foyers de soins et de recettes d'impôt sur le revenu supérieures, différence contrebalancée par des recettes inférieures à celles inscrites au budget à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Plusieurs facteurs, notamment la consolidation des foyers de soins, ont fait que les charges n'ont été supérieures que de 12,0 millions de dollars à celles prévues.

Dette nette

La dette nette a augmenté de 541,4 millions de dollars au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016, une hausse supérieure de 105,9 millions à la hausse budgétée de 435,5 millions de dollars. L'augmentation de la dette nette est liée au déficit de fonctionnement et aux transactions nettes liées aux immobilisations des routes, hôpitaux, écoles et autres bâtiments.

Dette nette

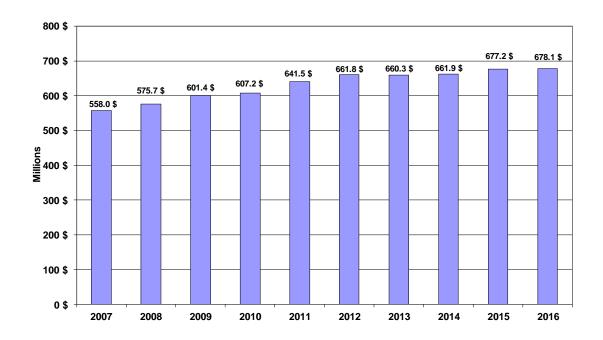


(millions \$)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette nette	6 714,1	7 068,5	7 539,2	8 544,5	9 622,5	10 071,0	11 041,3	11 666,1	13 118,2	13 659,6

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 678,1 millions de dollars. Il s'agit d'une légère augmentation de 0,9 million de dollars par rapport à 2015, qui s'explique en grande partie par un endettement plus élevé, qui a été partiellement compensé par le refinancement de la dette arrivant à échéance à des taux d'intérêt inférieurs et par le remboursement de cette dette à partir du fonds d'amortissement.

Coût du service de la dette publique



(millions \$)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coût du service de la dette publique	558,0	575,7	601,4	607,2	641,5	661,8	660,3	661,9	677,2	678,1

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Dans cette analyse, les résultats réels de 2016 sont comparés au budget 2016 ou aux résultats réels de 2015.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2016 et les montants réels de 2016

Prévisions budgétaires et montants réels de 2016 (millions \$)					
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %	
Provenance provinciale					
Taxes et impôts	4 017,2	4 029,7	12,5	0,3	
Licences et permis	151,7	153,8	2,1	1,4	
Redevances	107,2	89,3	(17,9)	(16,7)	
Revenus des entreprises publiques	258,0	189,1	(68,9)	(26,7)	
Autres recettes provinciales	628,2	777,5	149,3	23,8	
Gains du fonds d'amortissement	193,7	194,1	0,4	0,2	
Recettes de provenance provinciales	5 356,0	5 433,5	77,5	1,4	
Provenance fédérale					
Paiements de péréquation fiscale	1 668,9	1 668,0	(0,9)	(0,1)	
Subventions inconditionnelles	993,1	994,7	1,6	0,2	
Subventions conditionnelles	289,9	290,0	0,1	-	
Recettes de provenance fédérales	2 951,9	2 952,7	0,8	-	
Recettes totales	8 307,9	8 386,2	78,3	0,9	

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 12,5 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 67,6 millions de dollars en raison d'un moins-perçu pour l'année d'imposition 2014 et d'une base prévisionnelle améliorée.
- Les recettes provenant de la taxe sur l'essence et les carburants affichent une hausse de 16,0 millions de dollars en raison d'une hausse des volumes de vente.
- Les recettes provenant de la taxe sur le tabac sont en hausse de 12,9 millions de dollars en raison de volumes de vente plus élevés que prévu.
- Les recettes provenant de la taxe de vente harmonisée ont baissé de 47,4 millions de dollars, ce qui tient compte des trop-payés pour les années d'imposition 2009 à 2015.
- L'impôt sur les bénéfices des corporations est en baisse de 32,2 millions de dollars ce qui tient compte des trop-payés pour l'année d'imposition 2014 et de paiements inférieurs en cours d'année
- Les recettes provenant de la taxe sur le capital des corporations financières ont baissé de 5,7 millions de dollars en raison d'une réduction du capital détenu par les institutions financières.

Rendevances

Les redevances sont inférieures de 17,9 millions de dollars à celles budgétées en raison d'une production de potasse inférieure aux prévisions et à la fermeture subséquente de la mine de potasse Picadilly ainsi que d'une récolte de bois d'œuvre inférieure aux prévisions.

Revenus des entreprises publiques

Les revenus des entreprises publiques sont en baisse de 68,9 millions de dollars, essentiellement en raison de recettes inférieures de 73,3 millions de dollars à celles budgétées de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Les revenus nets de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ont été inférieurs à ceux inscrits au budget à cause d'une baisse de la production à la centrale de Point Lepreau due à des arrêts imprévus, au prix plus élevé du gaz naturel et à des recettes inférieures liées à la douceur des températures hivernales.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales sont supérieures de 149,3 millions de dollars à ce que prévoyait le budget en raison de l'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale (84,0 millions de dollars), de recettes supérieures de 20,8 millions de dollars à celles prévues à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, notamment à cause des ventes exceptionnelles de billets de loterie, de la comptabilisation – qui a commencé en 2015 – des fonds amassés par les écoles (18,3 millions de dollars) et de recettes supérieures à celles prévues au budget dans les régies régionales de la santé (13,6 millions de dollars). Des hausses diverses des recettes ont également été enregistrées dans différents ministères et organismes.

Comparaison des montants réels de 2015 et de 2016

Comparaison des montants réels de 2015 et de 2016 (millions \$)					
Élément	Montants réels 2015	Montants réels 2016	Changement	Changement en %	
Provenance provinciale					
Taxes et impôts	3 983,1	4 029,7	46,6	1,2	
Licences et permis	149,4	153,8	4,4	2,9	
Redevances	97,5	89,3	(8,2)	(8,4)	
Revenus des entreprises publiques	270,9	189,1	(81,8)	(30,2)	
Autres recettes provinciales	732,6	777,5	44,9	6,1	
Gains du fonds d'amortissement	195,9	194,1	(1,8)	(0,9)	
Recettes de provenance provinciales	5 429,4	5 433,5	4,1	0,1	
Provenance fédérale					
Paiements de péréquation fiscale	1 666,0	1 668,0	2,0	0,1	
Subventions inconditionnelles	955,8	994,7	38,9	4,1	
Subventions conditionnelles	388,0	290,0	(98,0)	(25,3)	
Recettes de provenance fédérales	3 009,8	2 952,7	(57,1)	(1,9)	
Recettes totales	8 439,2	8 386,2	(53,0)	(0,6)	

Taxes et impôts

Les impôts dépassent ceux de l'exercice antérieur de 46,6 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 130,9 millions de dollars en raison de paiements en cours d'exercice plus élevés du gouvernement fédéral et de redressements sur les exercices antérieurs.
- Les recettes provenant de la taxe sur l'essence et les carburants affichent une hausse de 41,4 millions de dollars en raison de mesures fiscales annoncées dans le budget 2015-2016 et d'une hausse des volumes de vente.
- Les recettes de l'impôt foncier provincial affichent une hausse de 13,6 millions de dollars en raison de l'augmentation de l'assiette.
- Les recettes provenant de la taxe sur le tabac ont augmenté de 5,3 millions de dollars en raison d'une hausse des volumes de vente.

- Les recettes provenant de la taxe de vente harmonisée ont baissé de 104,1 millions de dollars, ce qui s'explique par des redressements sur les exercices antérieurs contrebalancés par une hausse des paiements en cours d'exercice.
- La taxe sur les minéraux métalliques affiche une baisse de 21,8 millions de dollars à la suite d'une cotisation de vérification en 2014-2015 portant sur des activités minières des années précédentes.
- Les recettes de l'impôt sur le revenu des corporations ont fléchi de 12,3 millions de dollars, ce qui s'explique par une réduction du revenu imposable prévu des sociétés, en fonction duquel les paiements du Nouveau-Brunswick sont calculés
- Les recettes provenant de la taxe sur le capital des corporations financières ont fléchi de 8,1 millions de dollars en raison d'une réduction du capital détenu par les institutions financières.

Rendevances

Les redevances affichent une baisse de 8,2 millions de dollars en raison d'une production de potasse inférieure aux prévisions et à la fermeture subséquente de la mine de potasse Picadilly.

Revenus des entreprises publiques

Les revenus des entreprises publiques ont baissé de 81,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en grande partie en raison de recettes inférieures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Les recettes nettes de la Société ont baissé en raison de pannes imprévues et des initiatives d'amélioration à la centrale de Point Lepreau, d'une baisse des recettes en raison d'un hiver doux et de gains inférieurs liés au fonds en fiducie au titre du nucléaire.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales sont en hausse de 44,9 millions de dollars, principalement en raison de la hausse de 17,2 millions de dollars des recettes générales de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, notamment à cause des ventes exceptionnelles de billets de loterie. Les recettes provenant des régies régionales de la santé ont progressé de 6,4 millions de dollars; les districts scolaires ont enregistré une hausse des recettes de 5,3 millions de dollars et une augmentation du financement pour l'éducation des Premières Nations de 3,6 millions de dollars. Par ailleurs, des hausses diverses des recettes ont également été enregistrées dans différents ministères et organismes.

Subventions inconditionnelles

Il y a eu une augmentation de 38,9 millions de dollars des recettes des subventions inconditionnelles en raison de la croissance législative du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont baissé de 98,0 millions de dollars, principalement en raison du financement ponctuel en 2014-2015 lié à l'adhésion du Nouveau-Brunswick au régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux, de recouvrements fédéraux inférieurs pour l'aide financière en cas de catastrophe et de recouvrements fédéraux inférieurs pour les immobilisations.

CHARGES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2016 et les charges réelles de 2016

Prévisions budgétaires et charges réelles de 2016 (en millions de dollars)					
Poste	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %	
Éducation et formation	1 840,2	1 846,3	6,1	0,3	
Santé	2 864,9	2 899,0	34,1	1,2	
Développement social	1 130,3	1 196,4	66,1	5,8	
Services de protection	258,0	281,3	23,3	9,0	
Développement économique	266,7	204,0	(62,7)	(23,5)	
Travail et emploi	133,1	135,0	1,9	1,4	
Ressources	194,2	185,3	(8,9)	(4,6)	
Transports et Infrastructure	624,1	636,0	11,9	1,9	
Gouvernement central	638,2	585,3	(52,9)	(8,3)	
Service de la dette publique	685,0	678,1	(6,9)	(1,0)	
Charges totales	8 634,7	8 646,7	12,0	0,1	

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont dépassé les prévisions budgétaires de 6,1 millions de dollars, principalement à cause de la hausse des dépenses dans le compte à but spécial pour les projets des districts scolaires. Elles ont été compensées par des charges moins élevées que prévu au sein du gouvernement général, associées à la régularisation du salaire estival des enseignants.

<u>Santé</u>

Les charges en santé ont été supérieures de 34,1 millions de dollars à ce que prévoyait le budget, essentiellement en raison de dépassements au ministère de la Santé, notamment dans les dépenses afférentes aux régies régionales de la santé ainsi qu'au programme d'assurance-maladie. Ces dépassements ont été partiellement compensés par des coûts inférieurs aux prévisions dans les programmes interne et pharmaceutique.

Développement social

Les charges liées au développement social ont excédé les prévisions budgétaires de 66,1 millions de dollars principalement en raison de l'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale.

Services de protection

Les services de protection présentent des charges supérieures de 23,3 millions de dollars aux prévisions budgétaires à cause des charges plus élevées au ministère de la Sécurité publique découlant de l'aide financière en cas de catastrophe associée aux diverses tempêtes et inondations.

Développement économique

Les charges du développement économique sont inférieures de 62,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique surtout par l'aide financière moins importante que prévu d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Ce résultat s'explique essentiellement par des charges d'aide stratégique inférieures aux prévisions et par les dépenses moins élevées que prévu de la Société de développement régional en raison des chargements du calendrier des projets et de la diminution des charges provisionnelles.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont excédé de 1,9 million de dollars les prévisions budgétaires surtout en raison de la demande accrue au sein des programmes des Services d'emploi, de l'Accroissement de l'emploi et de la Formation et perfectionnement professionnel.

Ressources

Les charges des ressources étaient inférieures de 8,9 millions de dollars aux prévisions budgétaires principalement en raison de la demande plus faible que prévu pour le programme Agri-stabilité ainsi que de la hausse des investissements dans les immobilisations corporelles du ministère des Ressources naturelles.

<u>Transports et Infrastructure</u>

Les charges relatives aux transports sont plus élevées de 11,9 millions de dollars que celles prévues, ce qui s'explique surtout par des charges plus élevées pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure associées au programme d'entretien hivernal ainsi que par des charges provisionnelles supérieures.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central sont inférieures de 52,9 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison des dépenses plus faibles que prévu du gouvernement général en ce qui a trait aux prestations de l'allocation de retraite.

Comparaison des charges réelles en 2015 et en 2016

Charges réelles en 2015 et en 2016 (en millions de dollars)					
Poste	Montants réels 2015	Montants réels 2016	Changement	Changement en %	
Éducation et formation	2 083,7	1 846,3	(237,4)	(11,4)	
Santé	2 830,9	2 899,0	68,1	2,4	
Développement social	1 182,3	1 196,4	14,1	1,2	
Services de protection	268,7	281,3	12,6	4,7	
Développement économique	247,6	204,0	(43,6)	(17,6)	
Travail et emploi	122,6	135,0	12,4	10,1	
Ressources	197,3	185,3	(12,0)	(6,1)	
Transports et Infrastructure	649,7	636,0	(13,7)	(2,1)	
Gouvernement central	540,6	585,3	44,7	8,3	
Service de la dette publique	677,2	678,1	0,9	0,1	
Charges totales	8 800,6	8 646,7	(153,9)	(1,7)	

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation sont plus faibles de 237,4 millions de dollars que celles de l'exercice financier précédent. Cela s'explique en grande partie par une charge ponctuelle associée à la réforme du Régime de pension des enseignants en 2015.

Santé

Les dépenses en santé ont dépassé de 68,1 millions de dollars les montants de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'une augmentation des charges dans les régies régionales de la santé associée aux salaires et à l'inflation ainsi que d'une hausse des paiements dans le cadre des programmes d'assurance-maladie et de médicaments.

Développement social

Les dépenses du ministère du Développement social ont progressé de 14,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent essentiellement en raison de l'ouverture de nouveaux foyers de soins et de la hausse des coûts de prestation des services, en particulier ceux de Services Engagement Jeunesse et ceux de soutien aux personnes ayant un handicap.

Services de protection

Les services de protection présentent des charges supérieures de 12,6 millions de dollars à celles de l'exercice précédent en raison de charges plus élevées au ministère de la Sécurité publique découlant de

l'aide financière en cas de catastrophe associée aux diverses tempêtes et inondations. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse des charges provisionnelles.

Développement économique

Les charges du développement économique ont été inférieures de 43,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout à cause de la diminution des charges de la Société de développement régional associée à l'accélération du financement des projets en 2015, ainsi qu'aux charges provisionnelles plus faibles.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi sont en progression de 12,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes d'emploi ainsi que de l'expansion des services des défenseurs et de la mise en place du Tribunal d'appel des accidents au travail.

Ressources

Les charges des ressources étaient de 12,0 millions inférieures à celles de l'exercice précédent, principalement en raison des charges associées à l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick en 2015.

Transports et Infrastructure

Les charges relatives aux transports et à l'infrastructure étaient inférieures de 13,7 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par des dépenses liées au programme d'entretien hivernal et des charges provisionnelles moins élevées. Elles ont été en partie compensées par un amortissement plus important.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central étaient supérieures de 44,7 millions de dollars à celles de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la hausse des charges de Service Nouveau-Brunswick, du gouvernement général et des charges de provision.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans la situation des finances de la province à l'aide de l'information fournie dans les états financiers consolidés de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse des indicateurs financiers est une pratique d'établissement de rapports recommandée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et elle fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des dix derniers exercices (de 2007 à 2016) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit:
- les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- les faits nouveaux touchant des organismes comme la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick qui se reflètent dans les états financiers de la province;
- les modifications apportées aux normes comptables pour le secteur public.

Durabilité

La durabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. La durabilité est mesurée dans cette analyse selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

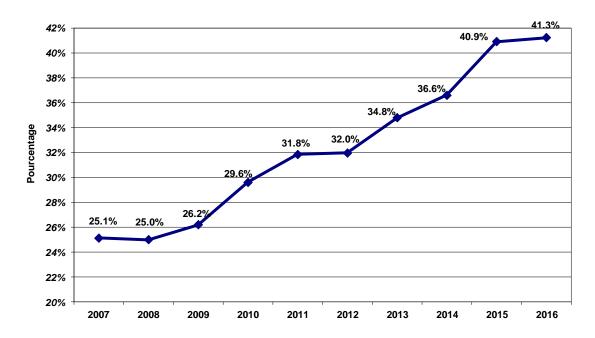
La dette nette par rapport au PIB:

La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière de la province.

Au cours des dix dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 25,1 % à 41,3 %. Depuis 2008, le rapport affiche une tendance à la hausse en raison de la conjoncture défavorable, des déficits de fonctionnement, des dépenses en capital et d'autres facteurs. Il s'est stabilisé en 2012, mais a depuis repris son augmentation en raison des facteurs susmentionnés. L'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale ainsi qu'un changement de méthode comptable en matière de retraites ont été appliqués rétroactivement au solde de la dette nette au

début de l'exercice 2015. Seulement les chiffres de la dette nette de 2015 et 2016 ont été retraités, ayant un impact majeur sur le rapport pour ces années.

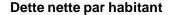


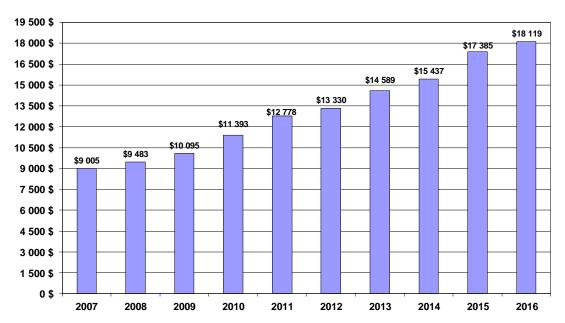


Rapport entre la dette nette et le PIB						
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB			
	(millions \$)	(millions \$)	(%)			
2007	6 714,1	26 718	25,1			
2008	7 068,5	28 287	25,0			
2009	7 539,2	28 779	26,2			
2010	8 544,5	28 857	29,6			
2011	9 622,5	30 213	31,8			
2012	10 071,0	31 500	32,0			
2013	11 041,3	31 723	34,8			
2014	11 666,1	31 857	36,6			
2015	13 118,2	32 056	40,9			
2016	13 659,6	33 114	41,3			

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette s'améliore, alors qu'une hausse signifie qu'il augmente. Depuis dix ans, la dette nette par habitant connaît une tendance à la hausse en raison de la conjoncture défavorable, des déficits de fonctionnement, des dépenses en capital et d'autres facteurs, y compris le déclin démographique des dernières années. L'inclusion des foyers de soins au sein de l'entité comptable provinciale ainsi qu'un changement de méthode comptable en matière de retraites ont été appliqués rétroactivement au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015. Seulement les chiffres de la dette nette de 2015 et 2016 ont été retraités, ayant un impact majeur sur la dette nette par habitant pour ces années.





Dette nette par habitant						
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant			
	(millions \$)	(1 ^{er} juillet)	(\$)			
2007	6 714,1	745 609	9 005			
2008	7 068,5	745 407	9 483			
2009	7 539,2	746 855	10 095			
2010	8 544,5	749 954	11 393			
2011	9 622,5	753 044	12 778			
2012	10 071,0	755 530	13 330			
2013	11 041,3	756 836	14 589			
2014	11 666,1	755 718	15 437			
2015	13 118,2	754 578	17 385			
2016	13 659,6	753 871	18 119			

Flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. La flexibilité est mesurée dans cette analyse selon :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

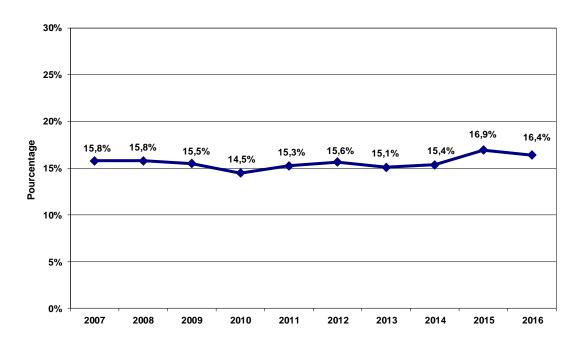
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries, les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes dont les revenus peuvent varier de façon importante en raison des facteurs prix et volume, des modifications comptables, des conditions climatiques, etc. (p. ex. : la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

La part qu'occupent les recettes de provenance interne dans le PIB a été relativement stable; ce rapport a affiché une hausse ces dernières années.

Recettes de provenance interne par rapport au PIB



.

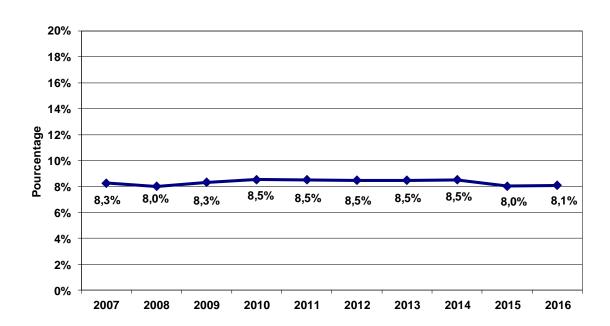
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB						
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB			
	(millions \$)	(millions \$)	(%)			
2007	4 221,5	26 718	15,8			
2008	4 467,1	28 287	15,8			
2009	4 462,0	28 779	15,5			
2010	4 178,7	28 857	14,5			
2011	4 609,8	30 213	15,3			
2012	4 928,8	31 500	15,6			
2013	4 784,6	31 723	15,1			
2014	4 896,2	31 857	15,4			
2015	5 429,4	32 056	16,9			
2016	5 433,5	33 114	16,4			

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport des coûts du service de la dette aux recettes du gouvernement provincial est relativement stable. En 2015 et 2016, il a connu une baisse. Autrement dit, les coûts du service de la dette correspondent à une proportion inférieure des recettes globales du gouvernement provincial, ce qui met à la disposition de la province davantage de ressources financières pour fournir des programmes et services essentiels.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales					
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales		
	(millions \$)	(millions \$)	(%)		
2007	558,0	6 752,4	8,3		
2008	575,7	7 187,7	8,0		
2009	601,4	7 225,6	8,3		
2010	607,2	7 119,5	8,5		
2011	641,5	7 540,1	8,5		
2012	661,8	7 803,0	8,5		
2013	660,3	7 785,1	8,5		
2014	661,9	7 774,1	8,5		
2015	677,2	8 439,2	8,0		
2016	678,1	8 386,2	8,1		

Vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

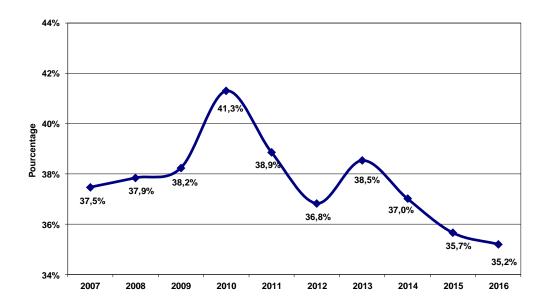
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière, le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux dans le cadre du programme de péréquation et des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, aussi bien que les conditions et les calendriers d'exécution associés aux subventions conditionnelles, peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Les transferts du gouvernement fédéral en tant que portion des recettes totales ont atteint un sommet de 41,3 % en 2010. Cette année-là, les recettes de sources provinciales ont diminué tandis que les conséquences du ralentissement économique nuisaient aux revenus et que la CFENB connaissait une perte nette substantielle. Parallèlement, les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. Depuis lors, le rapport a baissé au taux actuel de 35,2 %, son taux le plus bas au cours de la dernière décennie.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales					
Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales		
	(millions \$)	(millions \$)	(%)		
2007	2 530,9	6 752,4	37,5		
2008	2 720,6	7 187,7	37,9		
2009	2 763,6	7 225,6	38,2		
2010	2 940,8	7 119,5	41,3		
2011	2 930,3	7 540,1	38,9		
2012	2 874,2	7 803,0	36,8		
2013	3 000,5	7 785,1	38,5		
2014	2 877,9	7 774,1	37,0		
2015	3 009,8	8 439,2	35,7		
2016	2 952.7	8 386.2	35.2		



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution de son déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Fredericton (Nouveau-Brunswick) Le 27 septembre 2016

Kim MacPherson, CPA, CA

KimMacPherson

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars

		(millio	ons)
Tableau	u	2016	2015
	ACTIF FINANCIER		
1	Encaisse et placements à court terme	2 141,1 \$	1 682,2 \$
2	Comptes débiteurs et avances	303,2	339,2
3	Taxes et impôts à recevoir	1 168,3	1 238,1
4	Stocks pour la revente	0,3	1,7
5	Prêts	623,2	629,3
6	Capitaux propres dans les entreprises publiques (note 6)	97,7	214,5
	Avoir du fonds d'amortissement (note 9)	4 201,3	4 049,6
6	Autres Placements	49,1	33,2
	Actif financier total	8 584,2	8 187,8
	PASSIF		
	Emprunts à court terme (note 4)	1 680,1	1 268,1
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 726,0	2 694,7
8	Provision pour pertes	25,3	38,8
9	Recettes reportées	506,3	490,1
10	Dépôts détenus en fiducie	362,0	375,7
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 5)	733,9	767,6
	Passif net au titre des régimes de retraite (note 11)	641,8	628,5
		6 675,4	6 263,5
	Dette consolidée (note 9)	20 107,1	19 711,1
	Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(4 514,3)	(4 607,1)
	Dette consolidée aux fins provinciales	15 592,8	15 104,0
	Primes et escomptes non amortis	(40,8)	(80,9)
	Gains de change non réalisés	16,4	19,4
		15 568,4	15 042,5
	Passif total	22 243,8	21 306,0
	DETTE NETTE	(13 659,6)	(13 118,2)
	ACTIF NON FINANCIER		
	Immobilisations corporelles (note 7)	8 738,5	8 585,7
12	Stocks de fournitures	49,4	51,5
13	Frais payés d'avance et reportés	169,6	182,7
.0	Actif non financier total	8 957,5	8 819,9
	DÉFICIT ACCUMULÉ	(4 702,1) \$	(4 298,3) \$

Passif éventuel - voir note 13 Engagements - voir note 14

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Paul Martin, FCPA, FCA Contrôleur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 mars

Tablea	u	Budget 2016	(millions) Montants réels 2016	Montants réels 2015
	RECETTES			
	Provenance provinciale			
14	Taxes et impôts	4 017,2 \$	4 029,7 \$	3 983,1 \$
15	Licences et permis	151,7	153,8	149,4
16	Redevances	107,2	89,3	97,5
17	Bénéfices des entreprises publiques	258,0	189,1	270,9
18	Autres recettes provinciales	628,2	777,5	732,6
	Gains du fonds d'amortissement	193,7	194,1	195,9
		5 356,0	5 433,5	5 429,4
	Provenance fédérale			
	Paiements de péréquation fiscale	1 668,9	1 668,0	1 666,0
19	Subventions inconditionnelles	993,1	994,7	955,8
20	Subventions conditionnelles	289,9	290,0	388,0
		2 951,9	2 952,7	3 009,8
		8 307,9	8 386,2	8 439,2
	CHARGES			
21	Éducation et formation	1 840,2	1 846,3	2 083,7
22	Santé	2 864,9	2 899,0	2 830,9
23	Développement social	1 130,3	1 196,4	1 182,3
24	Services de protection	258,0	281,3	268,7
25	Développement économique	266,7	204,0	247,6
26	Emploi et travail	133,1	135,0	122,6
27	Ressources	194,2	185,3	197,3
28	Transports et infrastructure	624,1	636,0	649,7
29	Gouvernement central	638,2	585,3	540,6
	Service de la dette publique (note 10)	685,0	678,1	677,2
		8 634,7	8 646,7	8 800,6
	DÉFICIT ANNUEL (Note 2)	(326,8) \$	(260,5) \$	(361,4) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)	
	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit	(260,5) \$	(361,4) \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,1	10,1
Charges liées aux opérations de change	(5,8)	(5,8)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes	(3,0)	48,5
Amortissement des immobilisations corporelles	426,8	406,0
Moins values sur cessions ou pertes de valeur	0,0	100,0
d'immobilisations corporelles	6,5	15,1
Gains du fonds d'amortissement	(194,1)	(195,9)
Pertes sur règlements des opérations de change	2,7	2,5
	2,1	2,5
Augmentation du passif net au titre des régimes	40.0	272.0
de retraite (note 11)	13,3	272,8
Augmentation (diminution) des recettes reportées	16,2	(18,0)
Changements au fonds de roulement		
Diminution des comptes débiteurs	29,1	13,6
Diminution (augmentation) des taxes et impôts à recevoir	66,8	(125,9)
Diminution (augmentation) des stocks	3,5	(0,2)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et reportés	13,1	(7,3)
Augmentation des comptes créditeurs et charges constatées	31,3	59,9
(Diminution) augmentation des dépôts détenus en fiducie	(13,7)	42,1
Encaisse nette provenant activités de fonctionnement	139,3	156,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements, prêts et avances	106,2	42,1
Autres éléments du résultat global	(143,3)	(162,6)
Encaisse nette consacrée aux activités d'investissement	(37,1)	(120,5)
•	(- , ,	(-,-,
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(586,1)	(591,0)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	1 653,9	1 644,5
Achat de débentures d'Énergie NB	(494,4)	
Élimination des débentures détenues par le NB Immigrant Investor Fund	(0,2)	(17,0)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement	(-,-,	(,5)
de débentures et de paiement des devises	196,1	173,1
(Diminution) augmentation des obligations en vertu de contrats	100,1	170,1
de location-acquisition	(33,7)	51,5
Versements au fonds d'amortissement	(153,7)	
	• • •	(142,9)
Augmentation (diminution) des emprunts à court terme	412,0	(153,6)
Dette consolidée échue	(637,2)	(852,4)
Encaisse nette provenant des activités de financement	942,8	703,2
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE	458,9	147,8
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - DÉBUT DE L'EXERCICE	1 682,2	1 534,4
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - FIN DE L'EXERCICE	2 141,1 \$	1 682,2 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget 2016	(millions) Montants réels 2016	Montants réels 2015
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 17)	(12 421,9) \$	(13 118,2) \$	(12 415,1) \$
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Déficit annuel	(326,8)	(260,5)	(361,4)
Autres éléments du résultat global		(143,3)	(162,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(525,9)	(586,1)	(591,0)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	417,2	426,8	406,0
Moins values sur cessions ou pertes de valeur			
d'immobilisations corporelles		6,5	15,1
Changement net dans les stocks de fournitures		2,1	(1,9)
Changement net dans les frais payés d'avance		13,1	(7,3)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(435,5)	(541,4)	(703,1)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(12 857,4) \$	(13 659,6) \$	(13 118,2) \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget 2016	(millions) Montants réels 2016	Montants réels 2015
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 17)	(3 961,3) \$	(4 298,3) \$	(3 774,3) \$
Déficit annuel Autres éléments du résultat global	(326,8)	(260,5) (143,3)	(361,4) (162,6)
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	(4 288,1) \$	(4 702,1) \$	(4 298,3) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable provincial

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable provincial est fournie au tableau 30.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 16.

c) Principes de consolidation

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable provincial ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province du fait que le rajustement n'aurait pas grand effet. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 6 des présents états financiers consolidés. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état consolidé de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme bénéfice des entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre organisations entre les entreprises publiques et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations gouvernementales.

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat.

d) Changements aux politiques comptables

Consolidation des foyers de soins

Au 1^{er} avril 2015, la province a apporté un changement rétroactif à ses conventions comptables pour que les foyers de soins à but non lucratif en exploitation au Nouveau-Brunswick soient inclus au sein de l'entité comptable provinciale. Par conséquent, les résultats financiers des foyers de soins à but non lucratif du Nouveau-Brunswick sont dorénavant compris dans les états financiers consolidés de la Province au moyen de la méthode de la consolidation globale. La note 17 fait état de l'effet de la modification à la convention comptable sur les périodes

précédentes. La liste complète des organisations regroupées au sein de l'entité comptable provinciale est fournie au tableau 30.

Régimes de pension à prestations cibles

Le 1^{er} avril 2015, la province a modifié rétroactivement sa politique de comptabilité pour les régimes de pension à prestations cibles. La province a antérieurement comptabilisé ces régimes comme régimes à cotisations déterminées, et applique maintenant la comptabilité de régimes à prestations déterminées et de régimes conjoints à prestations déterminées. Des détails supplémentaires se trouvent dans la note 11 (b). La note 17 fait état de l'effet de la modification à la convention comptable sur les périodes précédentes.

e) Prochains changements aux politiques comptables

Nouvelles normes

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié les chapitres SP 2200 – Information relative aux apparentés, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3380 – Droits contractuels et SP 3420 – opérations interentités dont la date d'entrée en vigueur est le 1er avril 2017. Le Conseil a aussi publié le chapitre SP 3430 – Opérations de restructuration, dont la date entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2018.

La province prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur entrée en vigueur et elle analyse actuellement les répercussions de ces dernières sur ses états financiers consolidés.

SP 3450 - Instruments financiers et SP 2601 - Conversion des devises

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2019. En vertu de cette nouvelle norme, la catégorie de mesure attribuable aux instruments financiers sera soit à la juste mesure, soit au coût ou au coût après amortissement. Avant qu'un instrument financier ne soit décomptabilisé, tout gain ou perte découlant d'une réévaluation de la juste valeur sera déclaré dans l'état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme nécessite l'adoption, dans le même exercice financier, du chapitre SP 2601 - Conversion des devises, du chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille.

f) Conventions comptables particulières

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Actif financier

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les placements à court terme comprennent les placements hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces pour leur montant nominal et dont l'échéance initiale est de six mois ou moins. L'encaisse et les placements à court terme comprennent les 855,0 millions de dollars (784,3 millions de dollars en 2015) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Prêts

Les prêts sont initialement comptabilisés au prix coûtant et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les intérêts sur un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent la création, le développement et le maintien de l'industrie dans différents secteurs. À ce titre, la nature et les modalités des prêts en vertu de ces lois varient. Les prêts aux étudiants sont exempts d'intérêts tant que l'étudiant suit des études à temps plein, et ils deviennent exigibles avec intérêt six mois après que l'étudiant arrête les études à temps plein. La durée de remboursement maximale est de quinze ans. Les prêts consentis en vertu de la *Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick* peuvent offrir des taux d'intérêt avantageux et sont remboursables sur une période maximale de vingtcinq ans.

Autres placements

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de la valeur marchande. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par le ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province* (« la Loi »). La Loi prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins vingt ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

Les placements en obligations et débentures du fonds d'amortissement sont présentés selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la Province est placé dans des titres admissibles tels que définis dans la Loi.

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débentures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	Fonds <u>Consolidé</u>	<u>Énergie NB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 049,6 \$	471,3 \$	4 520,9 \$
Gains du fonds d'amortissement	194,1	27,6	221,7
Versements	153,7	44,6	198,3
Montant versé pour le remboursement de la dette	(196,1)	(79,8)	(275,9)
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	4 201,3 \$	463,7 \$	4 665,0 \$

Passif

Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux des états financiers consolidés.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la Loi sur l'aménagement agricole et de la Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif de ces régimes est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs au marché. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé fournit des services. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Les régimes comptabilisés à l'aide de cette méthode sont la Loi sur la Cour provinciale et la Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale, la Loi sur la pension de retraite des députés et la Loi sur la pension des députés, le Régime de pension du personnel cadre

des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (section locale 2745 du SCFP), le régime appelé *Pension Plan for Management Employees'* of New Brunswick Nursing Homes, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees'* of New Brunswick Nursing Homes, le Régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite.

Les régimes à prestations cibles sont comptabilisés de façon similaire aux régimes ci-dessus, sauf qu'ils sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs des régimes. Dans ce contexte, le gouvernement provincial attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, le gouvernement provincial enregistre un passif pour sa part. Les régimes comptabilisés à l'aide de cette méthode sont le Régime de pension à risques partagés dans les services publics, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime de pension à risques partagés pour certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

La Province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel du gouvernement du N.-B. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût enregistré par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

Congés de maladie

Le coût des prestations de maladie d'un droit accumulé non acquis est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière d'augmentation des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite et de taux d'inflation et d'actualisation à long terme.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

La province verse des indemnisations aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La responsabilité relative aux travailleurs accidentés est déterminée par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés. Chaque ministère verse annuellement des indemnisations, qui figurent en tant que dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnisations effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette.

Les débentures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans l'état de la situation financière des présents états financiers consolidés comme réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales dans les cas où les différences ne sont pas importantes. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Stocks de fournitures

Les stocks en fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks de fournitures sont inscrits à titre d'actif non financier.

Recettes

Recettes fiscales

Les estimations officielles émanant du gouvernement fédéral servent de base dans la détermination des recettes fiscales fédérales. Les montants des recettes fiscales fédérales de l'exercice en cours tiennent compte des rajustements de l'exercice précédent en fonction des recettes ou de données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses.

Les autres recettes fiscales provinciales sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Ces recettes sont rajustées par la suite pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses. Les autres recettes provinciales sont également comptabilisées à partir des paiements directs effectués par les contribuables dans l'exécution de certains types d'opérations.

Recettes au titre des subventions

Les paiements de transferts sont comptabilisés en tant que recettes au titre des subventions dans la période durant laquelle le transfert est autorisé et qu'il satisfait aux critères d'admissibilité, sauf au cas où et dans la mesure où le transfert donne lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que recettes reportées et sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2016 figurent au tableau 9 en tant qu'apports de capitaux reportés. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréguation fiscale et les autres transferts présentés au tableau 19.

Charges

Charges au titre des subventions

Les subventions, droits et autres transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de charges dans la période durant laquelle les faits donnant lieu au transfert se sont produits dans la mesure où le transfert a été autorisé et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Au nombre des principaux transferts gouvernementaux survenus durant la période se trouvent des subventions aux universités et aux municipalités ainsi que du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net rattaché aux régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts sur les débentures de la SCHL et la dette reliée aux foyers de soins sont consignés dans le cadre d'une fonction des charges liées au développement social.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus.

Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

g) Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2016, l'encours de la dette de la province libellée en devises étrangères (1 400,0 millions de dollars américains) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de cours de change.

h) L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de la survenue de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces évaluations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à l'évaluation de sources de recettes fiscales fédérales et provinciales découlant d'éventuelles révisions des montants des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes fiscales antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, on ne peut pas déterminer raisonnablement l'incidence que les éventuelles révisions et les versements d'impôt auront sur l'estimation.
- L'incertitude de l'évaluation des montants des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux découlant des écarts entre les points estimatifs et les points réels de l'impôt à l'échelle nationale et provinciale ou de la part provinciale des chiffres de la population canadienne. Les nombreux facteurs entrant dans la détermination de ces chiffres par le gouvernement fédéral empêchent d'établir raisonnablement à quel point leur variabilité influera sur l'estimation.

- L'incertitude liée à l'évaluation de l'obligation ou des charges des pensions et d'autres dépenses au titre des futurs avantages sociaux des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent diverger des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les actifs du régime. Compte tenu des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les hypothèses employées, on ne peut établir raisonnablement l'influence que leur variabilité aura sur l'estimation.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats routiers de partenariat public-privé découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'année où les travaux de réfection devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la dotation aux amortissements et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, aux sommes futures à payer au titre de passif éventuel, aux provisions pour évaluation des prêts, des placements et des comptes débiteurs, et aux durées de vie estimatives des immobilisations corporelles découlant du fait que ces sommes sont fondées sur des résultats éventuels et sur des estimations. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif exploités dans la province découlant du fait que, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers vérifiés pour tous les foyers et du fait que certains foyers recouraient à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la Province. Les différences ne devraient toutefois pas être très grandes.

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Le déficit budgété indiqué dans le budget principal est de 476,8 millions de dollars comparativement au montant de 326,8 millions de dollars indiqué dans les présents états financiers. Le déficit budgété indiqué dans le budget principal comprend une réserve pour éventualités de 150,0 millions de dollars qui n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Au 1^{er} octobre 2015, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Service Nouveau-Brunswick et le ministère des Services gouvernementaux ont été fusionnés pour former une nouvelle corporation appelée Service Nouveau-Brunswick. Les données budgétaires de ces entités ont été redistribuées en conséquence de ce changement.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les recettes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2016, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 117,6 millions de dollars (120,7 millions de dollars en 2015). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034. L'excédent accumulé dans le financement de la SCHL au 31 mars 2016 était de 25,7 millions de dollars (32,9 millions de dollars en 2015).

Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement offre une aide financière pour les projets admissibles qui font partie des catégories suivantes : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement. Les coûts réels des activités admissibles sont remboursés par le Fonds en fiducie pour l'environnement. L'excédent accumulé au 31 mars 2016 est de 23,3 millions de dollars (22,4 millions de dollars en 2015).

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les recettes et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2016 était de 38,0 millions de dollars (30,7 millions de dollars en 2015).

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

	2015	(millions) 2015 2016						
	Excédent						Excéden	t
	<u>accumulé</u>		Recettes		Charges		accumul	
Compte d'aide à la recherche médicale Compte d'aide aux services de police	1,4	\$	0,1	\$	0,4	\$	1,1	\$
municipaux	3,4		1,0		0,9		3,5	
Compte de Fred Magee	0,4						0,4	
Compte de Johann Wordel	0,1				0,1			
Compte des bibliothèques	0,3		0,5		0,5		0,3	
Compte en fiducie pour les archives	0,1						0,1	
Compte pour la réhabilitation des personnes								
arrêtées pour conduite en état d'ébriété	0,2		0,3		0,3		0,2	
Compte pour les services aux victimes	0,8		2,5		2,8		0,5	
Comptes autonomes des districts scolaires	30,7		46,3		39,0		38,0	
Entente sur le Code national de sécurité			0,2		0,2			
Fiducies et bourses des districts scolaires			0,2		0,2			
Fonds de bourses d'études du Collège								
communautaire	1,2				0,9		0,3	
Fonds destiné à l'empoissonnement	1,0		0,4		0,4		1,0	
Fonds du service d'urgence NB 911	8,3		5,3		7,5		6,1	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts			0,7		0,7			
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport			0,5		0,5			
Fonds en fiducie pour l'environnement	22,4		8,8		7,9		23,3	
Fonds en fiducie pour la faune	1,3		1,3		1,2		1,4	
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,3		1,7		1,2		1,8	
Fonds pour la gestion des biens fonciers	10,3		0,5		1,7		9,1	
Fonds pour la justice familiale centrée sur								
l'enfant			0,5		0,5			
Allez-y NB			0,3		0,1		0,2	
Lieux patrimoniaux	0,1						0,1	
Parcs Provinciaux	0,3		0,1				0,4	
Plan de protection de la responsabilité -								
services de la santé	0,1		2,4		2,5			
Prés du Grand Lac	0,1						0,1	
Produits de la Criminalité provinciale	0,4		0,2				0,6	
Projets à frais recouvrables liés à la formation	3,2		1,9		2,1		3,0	
Projets de partenariat public-privé	0,2						0,2	
Projets internationaux			0,4		0,4			
Rénovation de l'Ancienne Résidence du	0.0							
gouverneur	0,2		 7.7				0,2	
SCHL	32,9		7,7		14,9		25,7	
Strait Crossing Finance Inc.		_	0,1		0,1			
	120,7	\$	83,9	\$	87,0	\$	117,6	\$

NOTE 4 EMPRUNTS À COURT TERME

Les emprunts à court terme sont constatés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 1 648,2 millions de dollars (1 218,2 millions de dollars en 2015) à des taux d'intérêt allant de 0,50 % à 0,71 %, arrivant à échéance entre le 5 avril et le 14 décembre 2016; ainsi que d'emprunts bancaires de 31,9 millions de dollars (49,9 millions de dollars en 2015) à des taux d'intérêt allant de 2,55 % à 6,20 %.

NOTE 5 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 210,8 millions de dollars (1 298,9 millions de dollars en 2015). Ce montant comprend le capital de 733,9 millions de dollars (767,6 millions de dollars en 2015) et les intérêts de 476,9 millions de dollars (531,3 millions de dollars en 2015).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

Exercice financier	(millions)
2016-2017	92,8 \$
2017-2018	91,7 \$
2018-2019	91,4 \$
2019-2020	90,6 \$
2020-2021	90,4 \$

NOTE 6 ENTREPRISES PUBLIQUES

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans l'entité comptable provinciale, ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 30 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	27-03-16
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	
(Finances municipales)	31-12-15
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie)	31-03-16

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

(millions)

	<u>Alcools</u>	<u>municipales</u>	<u>Énergie</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>				
Espèces et quasi-espèces	4,4 \$	0,9 \$	2,0 \$	7,3 \$
Débiteurs	4,8	3,1	236,0	243,9
Charges payées d'avance	0,6		11,0	11,6
Stocks	29,6		204,0	233,6
Actif dérivé			17,0	17,0
Immobilisations	10,2		4 237,0	4 247,2
Actif à long terme			675,0	675,0
Actifs réglementaires			1 021,0	1 021,0
Effets à recevoir à long terme		866,8	16,0	882,8
Créances du fonds d'amortissement			464,0	464,0
Actif incorporel	4,5		33,0	37,5
Actif total	54,1 \$	870,8 \$	6 916,0 \$	7 840,9 \$
Passif	Φ.	0.4.0	000 0 Ф	000.4.6
Créditeurs	\$	3,1 \$	296,0 \$	299,1 \$
Passif à court terme	17,5		1 350,0	1 367,5
Créances différées			939,0	939,0
Autre passif à long terme	4,8		4.404.0	4,8
Dette à long terme		866,8	4 124,0	4 990,8
Passif total	22,3	869,9	6 709,0	7 601,2
Canitally propres				
Capitaux propres Bénéfices non répartis	31,8	0,9	420,0	452,7
Autres éléments du résultat	31,0	0,9	420,0	432,1
étendu accumulé			(213,0)	(213,0)
Capitaux propres totaux	31,8	0,9	207,0	239,7
	54,1 \$	870,8 \$	6 916,0 \$	7 840,9 \$
Passif et capitaux propres totaux	34,1 \$	070,0 \$	0 910,0 \$	7 040,9 \$
Bénéfice net				
Recettes	413,2 \$	32,9 \$	1 791,0 \$	2 237,1 \$
Charges	(241,7)	(0,3)	(1 546,0)	(1 788,0)
Intérêts et frais connexes		(32,7)	(233,0)	(265,7)
Bénéfice net	171,5 \$	(0,1) \$	12,0 \$	183,4 \$
		<u> </u>	<u> </u>	
Cumul des autres éléments du				
<u>résultat étendu</u>				
Cumul des autres éléments du résultat				
étendu, en début d'exercice	\$	\$	(72,0) \$	(72,0) \$
Autres éléments du résultat étendu,				
pour l'exercice			(141,0)	(141,0)
Cumul des autres éléments du résultat	•	*	(0.1) *	,
étendu, fin d'exercice	\$	\$	(213,0) \$	(213,0) \$

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Après la clôture de l'exercice de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 27 mars 2016, des versements totalisant 7,9 millions de dollars ont été effectués en faveur de la province. Ces versements sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la province.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes émises par la Corporation. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1^{er} octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenue une société d'état individuelle et intégrée. Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Avant la fusion mentionnée ci-dessus et qui a été effectuée le 1^{er} octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient constatés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec élimination de tous les gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilisera le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé au 31 mars 2016, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit du montant restant de report réglementaire (134,1 millions de dollars).

Le montant de 4 124,0 millions de dollars présenté à titre de dette à long terme de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été emprunté par la province.

Le programme de remboursement du capital de la dette à long terme de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick est comme suit :

Exercice prenant fin le	(millions) Remboursementdu capital
31 mars 2018	420,0 \$
31 mars 2019	410,0 \$
31 mars 2020	450,0 \$
31 mars 2021	360,0 \$
31 mars 2022 et suivants	2 475,0 \$
Primes non amorties	9,0 \$
Total tranche à long terme	4 124,0 \$

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres de la Couronne, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés du fait que les coûts, les avantages et la valeur économique de ces éléments ne peuvent être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfaçage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2016 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (113,9 millions de dollars), ponts, routes et autoroutes (118,1 millions de dollars), traversiers (9,4 millions de dollars), systèmes de gestion des eaux (5,7 millions de dollars), matériel informatique (0,2 million de dollars) et logiciels (24,3 millions de dollars). Les montants de contrats location-acquisition sont également inclus dans les frais de clôture et sont ventilés comme suit : bâtiments et améliorations foncières – coût de 270,9 millions de dollars, amortissement cumulé de 34,7 millions de dollars; ponts, routes et autoroutes – coût de 843,0 millions de dollars, amortissement cumulé de 244,5 millions de dollars.

(millions)

2015 2016 **Bâtiments** Véhicules et **Barrages** et améliora-Matériel et matériel et systèmes Matériel Autoroutes, tions équipelourd Routes et de gestion informatique mobile et logiciels Terrains foncières ment **Traversiers** ponts des eaux Total Total Durée de vie utile estimative Indéfinie 20-40 5-15 40-50 5-20 20-50 20-50 5 (années) Coûts Coûts au début de 370,1 \$ 4 510,7 \$ 663,6 \$ 116,5 \$ 241,7 \$ 8,088 8 \$ 37,2 \$ 175,3 \$ 14 495,9 \$ 14 008,8 \$ l'exercice 32,3 21,9 312,7 4,9 586,1 591,0 Acquisitions 1,1 194,9 6,5 11,8 (0,4)(6.0)(19,1)(18,1)(0,5)(1,4)(6,2)(51,7)(103,9)Cessions ---(81,5)(2,7)81,5 ---(2,7)Raiustements (0,2)(0,2)------Pertes de valeur ---Coûts à la fin 370,8 4 617.9 758.3 123,0 245.5 8 693.0 40.7 178.2 15 027.4 14 495.9 de l'exercice **Amortissement** cumulé Amortissement cumulé au début 1 942,2 494,8 16,9 156,7 3 209,4 5,5 84,7 5 910,2 5 593,0 de l'exercice ---Charge 115,4 31,3 2,8 240,0 426,8 406,0 16,7 1,0 19,6 --d'amortissement (5,6)(19,1)(18,1)(0,1)(4,4)(47,3)(85,8)---Cessions (66,4)66,4 (8,0)(8,0)(3,0)Rajustements Amortissement cumulé à la fin 99,1 6 288,9 5 910,2 1 985,6 573,4 19,7 155,3 3 449,3 6,5 l'exercice Valeur comptable nette 2 632,3 \$ 103,3 \$ 90,2 \$ 5 243,7 \$ 34,2 \$ 370.8 \$ 184,9 79,1 8 738,5 8 585,7

NOTE 8 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province est le suivant :

	(millions)						
	Solde 2015	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde			
	2015	rexercice	rexercice	2016			
Loi sur les emprunts de 2012	25,6 \$	\$	0,2 \$	25,4 \$			
Loi sur les emprunts de 2014	524,1		524,1				
Loi sur les emprunts de 2015		800,0	93,6	706,4			
	549,7 \$	800,0 \$	617,9 \$	731,8 \$			

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établi à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2016 les emprunts à court terme de la province s'élevaient à 1 648,2 millions de dollars (1 218,2 millions de dollars en 2015).

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. La province garantit la dette de la corporation. Au 31 décembre 2015, la dette à long terme due par la Corporation se chiffrait à 866,8 millions de dollars (879,3 millions de dollars en 2014).

NOTE 9 DETTE CONSOLIDÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

		(millions)						
Exercice d'échéance	Eventail des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Énergie NB	Dette consolidée aux fins provinciales			
2016-2017	5,2 0,0-4,7	500,0 \$ USD 643,7 \$ CAD	584,8 \$ 643,7 1 228,5	(100,0) \$ (300,0) (400,0)	484,8 \$ 343,7 828,5			
2017-2018	0,0-6,8	1 549,8 \$ CAD	1 549,8	(420,0)	1 129,8			
2018-2019	2,8 0,0-2,2	750,0 \$ USD 406,9 \$ CAD	734,0 406,9 1 140,9	(130,0) (280,0) (410,0)	604,0 126,9 730,9			
2019-2020	0,0-6,8 Flottant	964,1 \$ CAD 350,0 \$ CAD	964,1 350,0 1 314,1	(450,0) (450,0)	514,1 350,0 864,1			
2020-2021	9,8 0,0-6,8	200,0 \$ USD 1 418,1 \$ CAD	243,5 1 418,1 1 661,6	(194,6) (165,0) (359,6)	48,9 1 253,1 1 302,0			
2021-2022 et après	8,8 1,6-6,7	200,0 \$ USD 12 599,4 \$ CAD	227,5 12 599,4 12 826,9	(129,7) (2 345,0) (2 474,7)	97,8 10 254,4 10 352,2			
Dette consolidée	e totale		19 721,8	(4 514,3)	15 207,5			
Ajouter : Débend d'intérêt : de 0,9 d'échéance : 20	% à 11,0 %; d		85,3		85,3			
Ajouter : Prêts h soins (Taux d'in d'échéance : 20	térêt : 1,1 % -	-	447,7		447,7			
Moins: Dette ér Immigrant Inves			147,7		147,7			
Dette consolidée d'amortissemen	•	nents du fonds	20 107,1	(4 514,3)	15 592,8			
Moins: Placem	ents du fonds	d'amortissement	4 665,0	(463,7)	4 201,3			
Dette consolidée	e impayée		15 442,1 \$	(4 050,6) \$	11 391,5 \$			

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2016, les placements du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 201,3 millions de dollars (4 049,6 millions de dollars en 2015). La valeur marchande du fonds d'amortissement général est de 4 880,9 millions de dollars (4 950,3 millions de dollars en 2015). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débentures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces placements au 31 mars 2016 était de 1 642,3 millions de dollars (1 646,8 millions de dollars en 2015).

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme émise directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 6 afférente aux présents états financiers consolidés précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils y sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables selon chaque entente d'échange.

		(millions)		
Exercice d'échéance	Montant payable dans la devise d'origine	Montant payable selon des ententes d'échange	Équivalent en \$ CAN	
2016-2017	500,0 \$ USD	584,8 \$ CAN	584,8	\$
2018-2019	750,0 \$ USD	734,0 \$ CAN	734,0	-
2020-2021	50,0 \$ USD	48,9 \$ CAN	48,9	
2022-2023	100,0 \$ USD	97,8 \$ CAN	97,8	
			1 465,5	\$

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Voir le calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL :

Exercice financier	(millions) Remboursen du capita	nent
2016-2017	9,0	\$
2017-2018	9,2	\$
2018-2019	9,5	\$
2019-2020	10,0	\$
2020-2021 et suivants	47,6	\$

Prêts hypothécaires des foyers de soins

Exercice financier		(millions) Remboursement du capital			
•		•			
	2016-2017	28,1	\$		
	2017-2018	42,5	\$		
	2018-2019	25,0	\$		
	2019-2020	36,8	\$		
	2020-2021 et suivants	315,3	\$		

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

	(millions)						
Exercice financier	Total des versements Énergie sur la dette NB		_	ersements su dette aux fin provinciales	-		
2016-2017	200,5	\$	(45,1)	\$	155,4 \$		
2017-2018	187,3	\$	(41,1)	\$	146,2 \$		
2018-2019	159,4	\$	(33,8)	\$	125,6 \$		
2019-2020	157,8	\$	(32,8)	\$	125,0 \$		
2020-2021	144,6	\$	(28,2)	\$	116,4 \$		

NOTE 10 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 511,4 millions de dollars (542,6 millions de dollars en 2015) et sont répartis comme suit :

	(millions)		
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Intérêts	822,9 \$	828,1 \$	
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute			
entre Fredericton et Moncton	41,0	43,1	
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	10,2	7,5	
Charges liées aux opérations de change	(5,8)	(5,8)	
Amortissement des escomptes et des primes	7,1	10,1	
Autres frais	0,9	0,8	
	876,3	883,8	
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la			
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(198,2)	(206,6)	
Service de la dette publique	678,1	677,2	
Gains du fonds d'amortissement	(194,1)	(195,9)	
	484,0	481,3	
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	5,4	38,2	
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts			
aux étudiants	4,7	6,1	
Intérêts sur les débentures de la SCHL	2,8	2,6	
Intérêts sur la dette des foyers de soins	14,5	14,4	
	511,4 \$	542,6 \$	

NOTE 11 PRESTATIONS DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines autres entités, ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime Écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745 investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du régime des écoles – cadres investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la Cour provinciale et de la Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale (Juges). La prestation de retraite de base est calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains, et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la Loi sur la pension de retraite des députés et la Loi sur la pension des députés (députés). Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre et établissent la moyenne des indemnités et du nombre de séances de service en tant que MAL, en plus de certaines autres allocations supplémentaires. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime à risques partagés dans les services publics sont financées en vertu du Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime à risques partagés dans les services publics sont déposées dans un régime compensatoire établi en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars, 11,4 millions de dollars avaient été déposés sur le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé *Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – direction), soit au régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite fondée sur les années de service et le salaire, ainsi qu'une protection limitée contre l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction et 5,3 % des

gains jusqu'à concurrence du MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S)*. La future prestation annuelle des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et est sujette au rajustement en fonction de l'inflation à partir du moment où elles sont acquises. Les employés versent aux services courants 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP, 9,03 % des gains excédant le MGAP, et les foyers de soins doivent verser la somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations pour services courants. L'employeur paie actuellement des cotisations d'équilibre supplémentaires relativement à un déficit actuariel datant du 30 juin 2008. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé, mais il n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts, qui servent à financer les prestations de retraite futures.

Régimes de retraite à prestations cibles

En date du 31 mars 2016, quatre régimes de retraite provinciaux (collectivement « les régimes ») ont été convertis en un nouveau régime de pension ciblant des prestations de retraite plutôt que de les garantir. Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP (H-SCFP) et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H-CES) ont été convertis le 1^{er} juillet 2012. Le Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) a été converti le 1^{er} janvier 2014, et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) a été converti le 1^{er} juillet 2014.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un fiduciaire, la province n'a pas le droit de le retirer du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, notamment du placement des actifs et de l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre, et peuvent comprendre notamment des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

	<u>Employé</u>	Employeur
RRPSP	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	12,5 % (inclue la cotisation temporaire de 1,25 %)
RPENB	9,0 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	11,5 % sous le MGAP, 13,2 % au- dessus du MGAP
H-SCFP H-CES	9,0 % 7,8 %	10,1 % 7,8 %

(MGAP – Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension)

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRPSP ne seront jamais inférieures aux niveaux de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, la principale obligation relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRPSP. Bien que les actifs et la principale obligation de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation par suite de la garantie. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autres régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRPSP et du RPENB investissent dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie des régimes H-SCFP et H-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, l'immobilier et l'infrastructure.

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme d'une allocation, au moment de la retraite, et cette allocation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années de service. Le nombre maximum d'années de service prises en compte est de 25. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1^{er} avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les gestionnaires et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1^{er} avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite cessera. Les dates d'entrée en vigueur des cessions se situent entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2019, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement de compensation pour l'allocation de retraite, et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement de compensation avant la date de cessation. La province a enregistré des dépenses de 18,8 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2015) pour tenir compte de l'impact de la réduction sur l'obligation au titre des prestations constituées.

b) Passif net au titre des régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part (100 % pour le Régime à risques partagés dans les services publics en raison de la garantie de prestation de base avant conversion, et 50 % pour les trois autres régimes). Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financé. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera consigné que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable des prestations accumulées.

Au 31 mars 2016, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées ont dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 520,1 millions de dollars (526,0 millions de dollars en 2015). Le calcul de ce passif comprend les estimations des événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 102,6 millions de dollars (124,6 millions de dollars en 2015). Un rajustement de la valeur actuarielle de 1,8 million de dollars (5,8 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur ajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède le futur avantage économique prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 419,3 millions de dollars (407,2 millions de dollars en 2015). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

Le gouvernement provincial rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, et seule sa portion du passif net au titre des prestations constituées est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. La province a aussi enregistré une obligation au titre des prestations constituées pour un plan de paiements aux fins de l'amortissement relativement à un déficit actuariel datant du 30 juin 2008. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux non liés au calendrier d'amortissement du 30 juin 2008, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées sans la valeur actuelle des paiements aux fins de l'amortissement, et 50 % du total des actifs totale du régime. Au 31 mars 2016, le régime a un déficit actuariel au titre des prestations constituées de 63,0 millions de dollars (28,0 millions de dollars en 2015). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 38,9 millions de dollars (22,3 millions de dollars en 2015) pour la part du déficit actuariel de la province au titre des prestations constituées et un passif net de 24,4 millions de dollars (27,5 millions de dollars en 2015) au titre des prestations constituées après des rajustements non amortis de (14,5) millions de dollars (5,2 millions de dollars en 2015).

Au 31 mars 2016, la valeur de la part de la province des prestations accumulées dans tous les régimes à prestations cibles ont dépassé la valeur des actifs du régime, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 374,2 millions de dollars (113,7 millions de dollars en 2015). Le calcul de ce passif comprend les estimations des événements à venir et la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin de faire de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 578,4 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2015). Un rajustement de la valeur actuarielle de 426,7 millions de dollars (355,0 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède le

futur avantage économique prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 222,5 millions de dollars (221,3 millions de dollars en 2015). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 463,1 millions de dollars (516,2 millions de dollars en 2015). Le calcul de ce passif comprend les événements à venir, qui peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 5,7 millions de dollars ((64,8) millions de dollars en 2015). Le passif net au titre des régimes d'allocation, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, affiche un solde de 468,8 millions de dollars (451,4 millions de dollars en 2015).

Le montant estimatif de la part provinciale du passif net au titre des régimes de retraite et autres passifs au titre des prestation est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs de régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs des régimes du RRP SCFP, RRP CES, et personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS, SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

c) Résumer des données sur les prestations de retraite

Passif et charge au titre des prestations de retraite (millions)

	2016			2015			
		Allocation			Allocation		
Olfred a great leavest from	Pensions	de retraite	Total	Pensions	de retraite	Total	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	12 114,2 \$	516,2 \$	12 630,4 \$	13 889,6 \$	463,1 \$	14 352,7 \$	
Pertes (gains) actuariels	87,8	(69,4)	18,4	434,9	41,1	476,0	
Modifications au régime		(00,4)		(183,2)		(183,2)	
Liquidation du régime				(2 481,3)		(2 481,3)	
Coûts de compression		18,8	18,8	0,1	0,4	0,5	
Transfert d'autres entités	0,9		0,9				
Prestations constituées	317,4	37,3	354,7	320,3	33,5	353,8	
Intérêts	720,6	13,1	733,7	742,7	18,3	761,0	
Versements de prestations	(602,5)	(52,9)	(655,4)	(608,9)	(40,2)	(649,1)	
Obligation au titre des prestations	(002,0)	(0=,0)	(000, 1)	(000,0)	(10,=)	(0.0,.)	
constituées à la fin de l'exercice	12 638,4	463,1	13 101,5	12 114,2	516,2	12 630,4	
Actif du régime au début de l'exercice	11 701,9		11 701,9	12 928,1		12 928,1	
Gains (pertes) actuariels	(508,9)		(508,9)	694,9		694,9	
Rendement attendu de l'actif du régime	715,2		715,2	704,5		704,5	
Cotisations de l'employeur	257,2		257,2	260,9		260,9	
Cotisations des employés	177,7		177,7	183,6		183,6	
Liquidation du régime				(2 465,4)		(2 465,4)	
Versements de prestations	(599,0)		(599,0)	(604,7)		(604,7)	
Actif du régime à la fin de l'exercice	11 744,1		11 744,1	11 701,9		11 701,9	
Passif actuariel au titre des régimes	894,3	463,1	1 357,4	412,3	516,2	928,5	
Rajustements non amortis	(681,0)	5,7	(675,3)	(144,6)	(64,8)	(209,4)	
Rajustement de l'évaluation	428,5		428,5	360,8		360,8	
Passif net au titre des régimes	641,8 \$	468,8 \$	1 110,6 \$	628,5 \$	451,4 \$	1 079,9 \$	
Charges						_	
Part de l'employeur des prestations acquises	174,8 \$	37,3 \$	212,1 \$	159,4 \$	33,5 \$	192,9 \$	
Intérêts nets	5,4	13,1	18,5	38,2	18,3	56,5	
Modifications au régime				(183,2)		(183,2)	
Coûts de compression		18,8	18,8	0,1	0,4	0,5	
Rajustements reconnus en raison de la modification							
du régime				130,9		130,9	
Amortissement des rajustements	60,3	1,7	62,0	53,4	7,3	60,7	
Variation du rajustement de l'évaluation	67,5		67,5	247,0		247,0	
Liquidation du régime				115,0		115,0	
Charges relatives aux régimes de retraite à prestation	is						
déterminées, aux régimes de pension à prestations							
cibles et aux régimes d'allocation de retraite	308,0	70,9	378,9	560,8	59,5	620,3	
Charges relatives aux régimes à cotisations							
déterminées	1,8		1,8	1,8		1,8	
Total des charges liées aux prestations							
de retraite	309,8 \$	70,9 \$	380,7 \$	562,6 \$	59,5 \$	622,1 \$	

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont une passif actuariel au titre des régimes de retraite combinée de 641,8 millions de dollars (628,5 millions de dollars en 2015). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 2 732,5 millions de dollars (9 845,9 millions de dollars en 2015) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 2 591,0 millions de dollars (9 487,9 millions de dollars en 2015), ce qui donne un passif actuariel au titre des régimes de retraite de (141,5) million de dollars ((358,0) millions de dollars en 2015).

Au 31 mars 2016, la caisse de retraite a enregistré un taux de rendement annuel de 1,98 % (14,64 % en 2015) pour le régime des juges, de -1,19 % (12,15 % en 2015) pour le régime des FS – direction, de -1,13 % (12,32 % en 2015) pour le régime des FS – SI et P, de -0,94 % (12,29 % en 2015) pour le régime des FS – G et S, de 1,73 % (13,59 % en 2015) pour le régime des RRPSP, et de 1,55% (14,65 % en 2015) pour le régime des RPENB. Au 31 décembre 2015, le taux de rendement annuel était de 5,62 % (8,10 % en 2014) pour le régime des écoles – cadres, de 3,91 % (10,14 % en 2014) pour le régime SCFP 1253, de 4,10 % (9,78 % en 2014) pour le régime du SCFP 2745, de 3,10 % (10,00 % en 2014) pour le régime RRP SCFP, et de 5,80 % (11,1 % en 2014) pour le régime RRP CES.

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul du régime de retraite et autres obligations au titre des avantages sociaux futurs et charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles

Dágima	Date de l'évaluation actuarielle la	Taux de réduction et taux de rendement	Inflation (0/)	Taux de relèvement de pension après la		on annuelle de la ération (%)*
<u>Régime</u>	<u>plus récente</u>	attendu (%)	Inflation (%)	retraite (%)	À court terme	À long terme
Juges	01 avr 2013	6,15	2,25	2,05 à 2,15	4,00	4,00
Écoles – cadres	31 déc 2015	6,05	2,25	1,95	1,50	2,75
SCFP 1253	31 déc 2015	6,05	2,25	2,00	1,50	2,75
SCFP 2745	31 déc 2015	6,05	2,25	2,00	1,50	2,75
Députés	31 mars 2015	3,19	1,50	1,29	n/a	n/a
RRC	01 jan 2014	3,19	1,50	1,29	1,50	2,00
FS – direction	31 déc 2014	6,20	2,25	2,25	1,50	2,75
FS - SI et P	31 déc 2014	6,20	2,25	2,25	1,50	2,75
FS – G et S	31 déc 2014	6,20	2,25	2,00	1,50	2,75
RRPSP	01 jan 2015	6,00	2,25	1,93	1,50	2,75
RPENB	30 juin 2014	6,15	2,25	1,69	2,75	2,75
RRP CES	31 déc 2014	5,70	2,25	1,88	1,50	3.00
RRP SCFP Allocation de	31 déc 2014	5,45	2,25	2,13	1,50	2,75
retraite	31 mars 2015	3,19	1,50	n/a	1,50	2,0 à 2,75

^{*} exclut l'échelle de promotion

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province découlant des prestations de retraite à payer et de la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier, et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

	Durée moyenne			Rémunération	
	estimative des	Nombre de		annuelle	Pension
	années de service	cotisants	Nombre de	moyenne des	annuelle
Régime	restantes	actifs	pensionnés	cotisants	moyenne
Juges	6	34	26	247 886 \$	48 523 \$
Écoles – cadres			104	n/a	12 678 \$
SCFP 1253	8	2 155	1 628	33 185 \$	11 132 \$
SCFP 2745	10	1 049	451	30 790 \$	7 667 \$
Députés					
Députés			93	n/a	27 894 \$
Ministres			48	n/a	6 103 \$
RRC	15	308	3 274	93 126 \$	4 137 \$
FS – direction	7	213	205	72 000 \$	11 400 \$
FS – SI et P	9	553	279	55 548 \$	9 600 \$
FS – G et S	12	4 588	1 953	32 677 \$	6 120 \$
RRPSP	15	17 484	15 229	66 234 \$	22 811 \$
RPENB	17	9 145	8 562	72 900 \$	31 100 \$
RRP CES	15	8 593	2 352	65 216 \$	18 134 \$
RRP SCFP	12	8 534	3 288	39 485 \$	9 723 \$

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Aussi, tous les ministres sont inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant en sus de la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRPSP.

NOTE 12 OBLIGATION AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non capitalisé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de cette obligation future ont été effectuées et constituent l'élément de base de l'obligation estimative dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2015 pour les employés des ministères et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 pour les employés d'autres organismes. La responsabilité relative aux congés de maladie pour les foyers de soins a été estimée à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la province a porté aux charges 0,6 millions de dollars pour ce programme (5,1 millions de dollars en 2015).

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme de la province qui était de

3,19 % au 31 mars 2016 et de 2,67 % au 31 mars 2015.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active

(années): 10,2 à 23

Taux d'augmentation

des salaires : <u>À court terme</u> <u>À long terme</u>
1,5 % <u>De 2,0 % à 3,0 %</u>

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

			(millions)				
	2016						
		Districts	Foyers	Autres			
	Ministères	scolaires	de soins	organismes	Total	Total	
Obligation au titre des prestations constituées au							
début de l'exercice	45,9 \$	80,2 \$	21,4 \$	107,9 \$	255,4 \$	246,4 \$	
(Gains) pertes actuarielles	(3,4)	(6,1)	(2,1)	(10,3)	(21,9)	4,3	
Prestations constituées	4,3	6,7	2,0	10,5	23,5	26,4	
Intérêts	1,2	2,1	0,6	2,8	6,7	9,4	
Versements de prestations	(5,7)	(8,2)	(3,1)	(13,0)	(30,0)	(31,1)	
Obligation au titre des prestations constituées							
à la fin de l'exercice	42,3	74,7	18,8	97,9	233,7	255,4	
Rajustements non amortis							
Solde d'ouverture	4,9	(19,7)	(1,2)	8,4	(7,6)	(3,7)	
Nouveaux rajustements	3,4	6,1	2,1	10,3	21,9	(4,3)	
Amortissement	(0,4)	1,5	(0,1)	(0,6)	0,4	0,4	
Solde de clôture des							
rajustements non amortis	7,9	(12,1)	0,8	18,1	14,7	(7,6)	
Total de l'obligation au					_	_	
titre des prestations	50,2 \$	62,6 \$	19,6 \$	116,0 \$	248,4 \$	247,8 \$	

Les autres organismes comprennent le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Community College, Service Nouveau-Brunswick, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle NB, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

NOTE 13 GARANTIES, PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS ET PASSIF ÉVENTUEL

a) Garanties

Prêts garantis

La province a garanti certaines dettes d'entités n'appartenant pas à l'entité comptable provinciale en vertu de diverses lois. Les garanties produites aux termes de la *Loi sur l'aménagement agricole*, de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* et de la *Loi sur la Société de développement régional* servent à faciliter l'établissement, l'expansion ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les prêts garantis en vertu de ces lois s'assortissent de taux d'intérêt allant de 0,0 % à 1,5 % et d'échéances s'échelonnant entre 2010 et 2031.

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement à la province et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel.

Au 31 mars 2016, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 63,4 millions de dollars (75,1 millions de dollars en 2015), dont 21,0 millions de dollars ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (33,0 millions de dollars en 2015).

		Dravialan		
	Limite autorisée	_	Passif éventuel	Provision pour pertes (Tableau 8)
Loi sur l'aménagement agricole	2,2	\$	2,2 \$	2,1 \$
Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick	52,5	\$	51,3	17,0
Loi sur les mesures destinées à encourager				
l'élevage du bétail	0,2	\$	0,1	
Loi sur la Société de développement régional	3,2	\$	2,3	1,3
			55,9	20,4
Gestion provinciale Ltée	7,5	\$	7,5	0,6
			63,4 \$	21,0 \$

Autres garanties

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans le périmètre comptable de la province décrite au tableau 30. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2015, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 866,8 millions de dollars (879,3 millions de dollars en 2014).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000 \$ pour chaque membre. La Société est comprise dans le périmètre comptable de la province décrit au tableau 30. Au 31 décembre 2015, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 3,8 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars en 2014). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

Un foyer de soins a garanti la dette d'une partie connexe. Au 31 mars 2016, la garantie totalisait 1,1 million de dollars (1,2 million de dollars en 2015).

b) Sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2016, un passif de 40,9 millions de dollars (42,2 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Ce passif inclut la valeur actualisée nette des coûts d'assainissement de 0,9 millions de dollars qui seront engagés au cours des cinq prochaines années. La valeur actualisée nette a été calculée au moyen d'un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt créditeur pour cinq ans de la province de 1,73 % au 31 mars 2016. Le passif est basé sur les meilleures estimations de la remise en état que la direction a effectuées à partir des informations disponibles au 31 mars 2016. Selon la norme comptable SP 3260, dans les cas où l'existence de la contamination ou le coût de l'assainissement est incertain, aucun passif n'est comptabilisé. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le passif au titre de l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges constatées du bilan.

Le tableau suivant présente une ventilation du passif total selon la nature des contaminants et la source de la contamination :

				<u>(mi</u>	llions)
<u>Types de</u> <u>sites</u>	<u>Nature des</u> <u>contaminants</u>	Source de la contamination	Nombre de sites	<u>Passif</u>	Valeur recouvrable estimative
Locaux à bureaux/sites commerciaux/ sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	16	5,5 \$	\$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	3	33,4	
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	46	2,0	
		65	40,9 \$	\$	

Un passif environnemental supplémentaire de 14,0 millions de dollars a été comptabilisé par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Ce passif est inclus dans le solde des investissements de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

c) Passif éventuel

Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation fondée de dommages-intérêts présentée contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 28,7 millions de dollars (40,0 millions de dollars en 2015) ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont imprévisibles.

NOTE 14 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation, y compris ceux touchant les entreprises publiques pour la location de locaux et de matériel, s'élève à 393,5 millions de dollars (465,5 millions de dollars en 2015). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercice financier	(millions)
2016-2017	81,9 \$
2017-2018	68,2 \$
2018-2019	54,6 \$
2019-2020	45,8 \$
2020-2021	35,0 \$

b) Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

En août 2013, la Société des loteries de l'Atlantique a notifié la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) que le déficit dans les pensions serait recouvré auprès des actionnaires par des retenues sur les distributions des bénéfices qui commenceraient en septembre 2013 et se termineraient en 2019. Au 31 mars 2016, l'incidence sur les distributions des bénéfices à venir, pour la SLJNB, est une diminution d'un total de 11,2 millions de dollars.

d) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement la province a des engagements contractuels non réglés de 2 757,7 millions de dollars. Les ententes et les engagements importants sont les suivants :

(millions)
833,5 \$
1 924,2 \$

Les engagements et accords importants comprennent les suivants :

Entités du Fonds consolidé

(millions)

_	2017	2018	2019	2020	2021+	Totaux
Éducation et Développement de la petite enfance						
Autres services d'exploitation - Éducation	8,9 \$	4,8 \$	3,3 \$	3,0 \$	2,5 \$	22,5 \$
Environnement et Gouvernements locaux	- / - +	/- +	-,- +	-,- +	,- +	7- +
Services de contrôle des animaux des districts de						
services locaux	0,6	0,6	0,6	0,4		2,2
Énergie et Mines						
Diverses ententes relevant d'Énergie et Mines	0,7					0,7
Finances						
Initiative de renouvellement du Système						
d'évaluation et d'imposition foncières	0,1					0,1
Services de gestion des projets, commercialisation,						
Web et dotation en personnel	0,1					0,1
Gouvernement général						
Mise au point d'une méthode Lean Six Sigma						
et encadrement connexe	1,0					1,0
Santé						
Services de santé généraux	18,5	10,8	3,0			32,3
Ressources naturelles						
Diverses ententes dans le cadre de la gestion						
des ressources naturelles	4,6	0,4				5,0
Sécurité publique						
Entente sur les services de police publics (ESPP)	84,8	84,2	84,2	81,6	81,6	416,4
Développement social						
Services de soutien à domicile	10,5					10,5
Services de soutien à la famille	2,8					2,8
Services consultatifs, de consultants et de TI	3,8					3,8
Activités, programmes et formation de						
développement pour adultes	1,2	1,2				2,4
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Contrat de services de publicité, publication,						
logiciels et Web	7,9	1,2	0,1			9,2
Transports et Infrastructure						
Divers projets d'immobilisations	60,3	7,0	1,3	0,8	1,0	70,4
Projet de services de traversier de l'île Deer	1,1					1,1
Accord d'exploitation - Projet de services de						
traversiers des îles Fundy	18,9	19,3	19,9	20,4	157,4	235,9
Réseau routier national	1,9					1,9
Ponts permanents et routes	44,2	6,9		0,1		51,2
Initiative de réfection des routes rurales	1,0					1,0
Total partiel	272,9	136,4	112,4	106,3	242,5	870,5
Contributions en capital de sources extérieures	14,4	17,9	4,7			37,0
Total _	258,5 \$	118,5 \$	107,7 \$	106,3 \$	242,5 \$	833,5 \$

Autre entités du gouvernement

(millions)

<u>-</u>	2017	2018	2019	2020	2021+	Totaux
Ambulance N-B						
Gestion des services d'ambulance						
par l'intermédiaire de SMU NB	29,9 \$	\$	\$	\$	\$	29,9 \$
Fundy Trail Development Authority						
Route d'accès du sentier Fundy	2,9	2,3				5,2
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réfection de la route entre						
Fredericton et Moncton	11,5	11,5	11,5	11,5	89,3	135,3
Entretien et réfection de la route						
transcanadienne à partir de la frontière						
du Québec jusqu'à Longs Creek	22,9	23,4	23,9	24,5	585,4	680,1
Entretien et réfection de la porte						
d'entrée de la Route 1	21,4	21,9	22,4	22,9	682,3	770,9
Foyers de soins						
Contrat de construction	9,1					9,1
Opportunités NB						
Services de TI et de consultation	0,1					0,1
Société de développement régional						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	1,7	21,1	4,4	1,4		28,6
Initiative de développement régional et						
communautaire	15,0	50,7	49,1	43,1	24,1	182,0
Services Nouveau-Brunswick						
Ententes relatives à la technologie	20,1	11,1	10,9	10,1	26,4	78,6
Réseau de santé Horizon						
Service de soutien du matériel						
d'imagerie diagnostique	4,4					4,4
Total	139,0 \$	142,0 \$	122,2 \$	113,5 \$	1 407,5 \$	1 924,2 \$

La province a également des obligations contractuelles et d'autres engagements associés aux entreprises publiques. La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a conclu divers accords liés à l'achat et au transport de l'électricité et à l'approvisionnement et la distribution de mazout et de charbon.

NOTE 15 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

La note 15 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; autres entités consolidées. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 3,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2016 ((12,7) millions de dollars en 2015). Les éliminations entre la province et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre segments sont comptabilisées au coût.

Le secteur des ministères de la province et certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : Atlantic Education International Inc., la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, la Société d'inclusion économique et sociale, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, et la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Les régies régionales de la santé (RRS) sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Les autres entités consolidées jouissent aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick et la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick. Sont également comprises dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Opportunités NB, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick.

(millions)

							Élimina	tion des		
	Minist		Régies ré	•	Autres		mont	ants	To	
	et certains of		de la s		conso		interco		<u>consolidé</u>	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Recettes										
Recettes fiscales	4 029,7 \$	3 983,1 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	4 029,7 \$	3 983,1 \$
Recettes non fiscales	884,9	851,9	118,0	110,2	211,8	213,3			1 214,7	1 175,4
Entreprises publiques					189,1	270,9			189,1	270,9
Transferts entre organisations	6,0	6,0	1 717,2	1 785,4	774,6	624,7	(2 497,8)	(2 416,1)		
Subventions fédérales										
conditionnelles	266,9	364,2	23,1	23,8					290,0	388,0
Subventions fédérales										
inconditionnelles	2 662,7	2 621,8							2 662,7	2 621,8
	7 850,2	7 827,0	1 858,3	1 919,4	1 175,5	1 108,9	(2 497,8)	(2 416,1)	8 386,2	8 439,2
Charges										
Avantages versés aux										
employés	1 885,4	2 104,8	1 371,1	1 348,4	560,8	567,8	(34,6)	(12,0)	3 782,7	4 009,0
Autres services	1 389,8	1 292,3	95,2	131,7	95,1	108,3	(25,3)	(8,7)	1 554,8	1 523,6
Biens et matériels	208,7	202,4	348,2	302,2	65,3	45,8	(1,4)	(2,7)	620,8	547,7
Fournitures et										
approvisionnements	20,8	71,6			23,0	39,5	(0,9)	(63,9)	42,9	47,2
Subventions	1 453,7	1 500,3			24,4	5,6			1 478,1	1 505,9
Transferts entre organisations	2 437,8	2 314,5					(2 437,8)	(2 314,5)		
Dette et autres frais	732,9	742,5			8,9	20,3	(1,2)	(1,6)	740,6	761,2
Amortissement	345,3	326,5	62,3	60,7	19,2	18,8			426,8	406,0
	8 474,4	8 554,9	1 876,8	1 843,0	796,7	806,1	(2 501,2)	(2 403,4)	8 646,7	8 800,6
Excédent (Déficit)	(624,2) \$	(727,9) \$	(18,5) \$	76,4 \$	378,8 \$	302,8 \$	3,4 \$	(12,7)\$	(260,5) \$	(361,4) \$

NOTE 16 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Comptabilisation à la valeur d'acquisition :		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,4	1,3
Legs vicomte Bennett	0,2	0,2
	1,7 \$	1,6 \$
Comptabilisation à la valeur marchande :		
Caisse de retraite des juges	43,2	42,0 \$
Fonds en fiducie du curateur public	10,1	10,1
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du		
Nouveau-Brunswick	6,6	7,6
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	341,3	339,2
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	80,1	78,0
	481,3	476,9 \$

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les produits du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, et des personnes disparues ou décédées.

NOTE 17 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

Redressements de la dette nette et du déficit accumulé

Les tableaux ci-dessous résument l'incidence des redressements relatifs à l'exercice antérieur sur la dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé. Les paragraphes suivant les tableaux offrent des renseignements supplémentaires sur ces redressements.

DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE

	(millions)	
	Montants	Montants
	réels	réels
	2016	2015
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE		
Telle que publiée auparavant	(12 421,9) \$	(11 811,3) \$
Foyers de soins	(521,7)	(497,7)
Régimes de retraite à prestations cibles	(221,3)	(224,7)
Primes et escomptes non amortis	80,9	145,2
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	(41,0)	(23,2)
Entreprises publiques	6,8	(3,4)
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE	(13 118,2) \$	(12 415,1) \$

DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE

	(millions)	
	Montants réels 2016	Montants réels 2015
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE		
Tel que publié auparavant	(3 961,3) \$	(3 426,1) \$
Foyers de soins Régimes de retraite à prestations cibles Responsabilité relative aux travailleurs accidentés Entreprises publiques	(81,5) (221,3) (41,0) 6,8	(96,9) (224,7) (23,2) (3,4)
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE	(4 298,3) \$	(3 774,3) \$

Consolidation des foyers de soins

En raison du changement apporté aux conventions comptables, les résultats financiers des foyers de soins à but non lucratif situés au Nouveau-Brunswick sont maintenant inclus dans les états financiers consolidés de la Province au moyen de la méthode de la consolidation globale. La liste des foyers de soins compris dans l'entité comptable provinciale figure au tableau 30. Le changement a donné lieu à un retraitement des résultats financiers du 31 mars 2015 comme suit : augmentation des actifs financiers de 37,2 millions de dollars, 440,3 millions de dollars en actifs non financiers, 462,1 millions de dollars en passif, 75,1 millions de dollars en recettes et 59,7 millions de dollars en charges. L'endettement net de clôture a augmenté de 521,7 millions de dollars, et le déficit accumulé a augmenté de 81,5 millions de dollars. La dette nette à l'ouverture ainsi que le déficit accumulé au 1er avril 2014 ont augmenté de 497,7 millions de dollars et de 96,9 millions de dollars respectivement.

Régimes de pension à prestations cibles

Le 1^{er} avril 2015, la province a modifié rétroactivement sa politique de comptabilité pour les régimes de pension à prestations cibles, comme le décrit la note 1 d) aux états financiers consolidés. Les états financiers consolidés de la province de 2015 ont été reformulés comme suit : une baisse de 3,4 millions de dollars des charges en matière de pension, et une augmentation de 221,3 millions de dollars de la dette nette, le déficit accumulé et le passif au titre des régimes de retraite. Au 1^{er} avril 2014, la dette nette d'ouverture et le déficit accumulé s'élevaient à 224,7 millions de dollars.

Changement dans la présentation des états financiers

En raison d'un changement dans la présentation des états financiers au cours de l'exercice, les primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis auparavant classés comme actifs non financiers sont maintenant inclus dans le calcul de la dette consolidée totale. Ce changement se traduit par une diminution de la dette nette de 80,9 millions de dollars au 31 mars 2015. La dette nette au début de l'exercice à compter du 1er avril 2014 a également diminué de 145,2 millions de dollars.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

D'après une évaluation de la responsabilité de la Province relative aux travailleurs accidentés, il a été établi qu'une rectification des montants auparavant reconnus pour la responsabilité et les charges s'imposait. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, la rectification apportée a engendré une hausse de 23,2 millions de dollars pour le déficit accumulé et la dette nette à l'ouverture, une augmentation des charges de 17,8 millions de dollars et une hausse de la responsabilité de la Province relative aux travailleurs accidentés de 41,0 millions de dollars. La dette nette et le déficit accumulé au 31 mars 2015 ont aussi grimpé de 41,0 millions de dollars.

Entreprises publiques

Au 1^{er} avril 2015, Énergie NB a adopté les Normes internationales d'information financière, ce qui a donné lieu au retraitement de ses résultats financiers pour 2015. Les résultats d'Alcool NB pour 2015 ont également fait l'objet d'un retraitement aux fins de correction d'une erreur. Ces retraitements se sont répercutés sur les états financiers consolidés de la Province du 31 mars 2015 en provoquant une hausse des recettes de 26,2 millions de dollars, une hausse des autres éléments du résultat étendu de 16,0 millions de dollars ainsi qu'une augmentation des actifs et un recul du déficit accumulé et de la dette nette de 6,8 millions de dollars. La dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé au 1^{er} avril 2014 ont augmenté de 3,4 millions de dollars.

NOTE 18 DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés pour cadrer avec la présentation adoptée pour 2016.

ie 31 mars 2016	(millions)		
	2016 (million	1S) 2015	
TABLEAU 1			
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME			
Encaisse	1 215,2 \$	842,0 \$	
Placements à court terme	925,9	840,2	
	2 141,1 \$	1 682,2 \$	
TABLEAU 2 COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES			
Comptes débiteurs			
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	219,6 \$	224,5 \$	
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	63,8	53,6	
	283,4	278,1	
Moins : provision pour créances douteuses	100,0	112,2	
	183,4	165,9	
Montants à recevoir du gouvernement fédéral			
Services du gouvernement central	56,7	80,6	
Transports	19,1	5,1	
Rabais de taxe de vente harmonisée	15,4	20,6	
Développement économique	6,9	5,7	
Éducation	2,3	38,1	
Autres	3,2	3,5	
	103,6	153,6	
Paiements pour garanties d'emprunt	126,7	129,7	
Moins : provision pour créances douteuses	125,9	126,2	
	0,8	3,5	
Avances			
Avances de fonds de roulement	4,2	4,7	
Autres	5,2	5,5	
	9,4	10,2	
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,5	
	5,2	5,7	
Intérêts à recevoir			
Prêts aux étudiants	21,1	19,4	
Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture	6,6	6,5	
Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick	4,8	5,1	
Loi sur l'aménagement agricole	0,3 10.4	0,2 10.7	
Autres	19,4 52,2	<u>19,7</u> 50,9	
Moins : provision pour créances douteuses	42,0	50,9 40,4	
mono : proviotori podr orodinoco dodicasco	10,2	10,5	
	303,2 \$	339,2 \$	
		300,2 V	

	(millions)		
	2016	2015	
TABLEAU 3			
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR			
Impôts fonciers	1 141,9 \$	1 146,6 \$	
Taxe sur l'essence et les carburants	23,9	22,3	
Taxe sur le tabac	18,4	17,2	
Redevances forestières et droits de coupe	12,5	20,7	
Taxe sur les minéraux métalliques	0,1		
Taxe de vente		63,4	
Autres	4,1	8,5	
	1 200,9	1 278,7	
Moins : provision pour créances douteuses	32,6	40,6	
	1 168,3 \$	1 238,1 \$	
			
TABLEAU 4			
STOCKS POUR LA REVENTE			
Stocks pour la revente			
Biens retenus pour la revente	0,3 \$	1,7 \$	

(millions)

			,	1110110)		
		2016			2015	
		Provision			Provision	
	ŗ	our créances	•	pour créances		
	Montant	douteuses	Net	Montant	douteuses	Net
TABLEAU 5						_
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	464,9 \$	105,0 \$	359,9 \$	455,2 \$	101,6 \$	353,6 \$
Loi constituant Opportunités	.σ.,σ.φ	100,0 φ	000,0 \$.σσ,Σ φ	.σ.,σ.φ	σσσ,σ φ
Nouveau-Brunswick	226,5	94,0	132,5	216,5	98,9	117,6
Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick	89,9	7,2	82,7	104,6	5,9	98,7
Loi sur l'aménagement agricole	15,0	3,4	11,6	14,5	2,6	11,9
Loi sur le développement des pêches						
et de l'aquaculture	33,3	22,4	10,9	34,7	21,2	13,5
L'Office de Stabilisation	5,4		5,4	5,3		5,3
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	4,3		4,3	4,1		4,1
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité						
énergétique				3,7	0,7	3,0
Jugements inexécutés	9,4	9,4		9,4	9,4	
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0		4,0	4,0	
Autres prêts	31,2	15,3	15,9	38,8	17,2	21,6
	000 o #	000 7 0	200 0 4	000 0 #	004 Б.Ф	000 0 #
	883,9 \$	260,7 \$	623,2 \$	890,8 \$	261,5 \$	629,3 \$

	(millions)	
	2016	2015
TABLEAU 6		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	207,0 \$	336,0 \$
Moins : Ajustement de report réglementaire (note 6)	(134,1)	(139,8)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	23,9	17,3
Corporation de financement des municipalités du		
Nouveau-Brunswick	0,9	1,0
	97,7 \$	214,5 \$
AUTRES PLACEMENTS		
Autre placements	51,4 \$	44,9 \$
Société des loteries de l'Atlantique	(2,3)	(11,7)
	49,1 \$	33,2 \$
TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	520,7 \$	571,2 \$
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de		
programmes sociaux	0,9	20,8
Autres ententes	57,7	2,2
	58,6	23,0
Intérêts courus		
Dette consolidée	141,9	141,9
Autres	62,6	66,0
	204,5	207,9
Avantages des employés		
Indemnités de retraite (note 11)	468,8	451,4
Traitements courus à payer	391,6	341,3
Congés de maladie (note 12)	248,4	247,8
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	180,5	175,9
·	1 289,3	1 216,4
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	473,5	466,8
Passif au titre des sites contaminés (note 13)	40,9	42,2
Assurance-maladie et paiements hors-province	38,4	48,5
Retenues de garantie sur les contrats	16,4	12,9
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	10,3	12,1
Autres	73,4	93,7
	652,9	676,2
	2 726,0 \$	2 694,7 \$

	(millions)	
	2016	2015
TABLEAU 8		
PROVISION POUR PERTES		
Développement économique	18,9 \$	30,6 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	2,1	2,4
Passifs éventuels - Provision pour prêts garantis (note 13)	21,0	33,0
Appels des impôts fonciers	4,0	5,5
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,3	0,3
Education poologoniamo, i officialion of ricitali	4,3	5,8
	25,3 \$	38,8 \$
TABLEAU 9 RECETTES REPORTÉES		
Impôte fonciore	389,3 \$	387,9 \$
Impôts fonciers Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	62,2	58,6
Apports en capital	21,8	18,1
Autres	33,0	25,5
Adios	506,3 \$	490,1 \$
TABLEAU 10 DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE		
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	148,1 \$	174,1 \$
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins	-, +	, +
rémunérés à l'acte	51,0	48,7
Dépôts de garantie des locataires	24,1	22,8
Cour du Banc de la Reine	10,3	8,8
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour		
travail non accompli	6,8	7,0
Fiducie pour bourses	3,9	3,8
Réassurance récolte du Nouveau-Brunswick	2,8	0,9
Dépôts des entrepreneurs	2,4	2,7
Service des ordonnances de soutien familial	1,8	1,9
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	0,5	0,2
Autres	110,3	104,8
	362,0 \$	375,7 \$

	(millions)	
	2016	2015
TABLEAU 11 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE		
LOCATION-ACQUISITION		
Routes	577,8 \$	609,4 \$
Santé	94,1	94,7
Éducation	45,6	46,4
Protection	16,4	17,1
	733,9 \$	767,6 \$
TABLEAU 12		
STOCKS DE FOURNITURES		
Fournitures sanitaires et vaccins	20,8 \$	21,7 \$
Matériaux de construction et d'entretien	13,9	14,5
Pièces de rechange	5,2	5,0
Fournitures vétérinaires	1,2	1,0
Manuels scolaires	0,7	0,7
Papeterie et fournitures	0,2	1,5
Autres fournitures	7,4	7,1
	49,4 \$	51,5 \$
TABLEAU 13		
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS		
Contrats de partenariat public-privé	130,2 \$	126,9 \$
Frais de financement reportés	3,2	5,3
Autres	36,2	50,5
	169,6 \$	182,7 \$

		(millions) Montants	Montants
	Budget	réels	réels
	2016	2016	2015
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 587,0 \$	1 654,6 \$	1 523,7 \$
Impôt sur le revenu des corporations	258,0	225,8	238,1
Taxe sur les minéraux métalliques		0,1	21,9
	1 845,0	1 880,5	1 783,7
Impôt foncier provincial	477,8	480,4	466,8
Taxe de vente harmonisée	1 184,2	1 136,8	1 240,9
Taxe sur l'essence et les carburants	268,2	284,2	242,8
Taxe sur le tabac	135,8	148,7	143,4
Taxe sur le pari mutuel	0,6	0,4	0,4
	1 588,8	1 570,1	1 627,5
Taxe sur les primes d'assurance	53,6	53,0	49,3
Taxe sur le capital des corporations financières	27,0	21,3	29,4
Pénalités et intérêts	13,0	11,3	13,2
Autres	12,0	13,1	13,2
	105,6	98,7	105,1
	4 017,2 \$	4 029,7 \$	3 983,1 \$
TABLEAU 15			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	129,3 \$	132,0 \$	127,8 \$
Pêche sportive et chasse	6,0	6,2	6,6
Mines	1,9	1,6	1,5
Licences et permis d'alcool	0,9	0,9	0,7
Autres	13,6	13,1	12,8
	151,7 \$	153,8 \$	149,4 \$
TABLEAU 16 REDEVANCES			
Forêts	87,1 \$	76,2 \$	77,1 \$
Mines	20,1	13,1	20,4
	107,2 \$	89,3 \$	97,5 \$
	- , +	- , - +	, , , ,

		(millions)	
	Budget 2016	Montants réels 2016	Montants réels 2015
TABLEAU 17 BÉNÉFICES DES ENTREPRISES PUBLIQUES			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Plus : Ajustement de report réglementaire (Note 6) Autre entités	167,0 \$ 91,0 258,0 \$	171,5 \$ 12,0 5,7 (0,1) 189,1 \$	165,3 \$ 100,0 5,7 (0,1) 270,9 \$
TABLEAU 18 AUTRES RECETTES PROVINCIALES			
Vente de biens et services Recettes générales Baux et locations Recettes intergouvernmentales Établissements Parcs provinciaux Loteries et jeux Revenus de placements Amendes et intérêts de pénalités Autres recettes	251,5 \$ 24,4 37,2 29,7 6,6 141,5 39,2 11,4 86,7 628,2 \$	255,4 \$ 104,9 37,9 32,9 7,2 162,3 39,1 11,7 126,1 777,5 \$	249,8 \$ 109,4 36,4 31,6 6,3 145,1 39,7 11,5 102,8 732,6 \$
TABLEAU 19 SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES			
Transfert canadien en matière de santé Transfert canadien en matière de programmes sociaux Subventions législatives	717,8 \$ 273,4 1,9 993,1 \$	719,9 \$ 272,9 1,9 994,7 \$	686,7 \$ 267,2 1,9 955,8 \$

	(millions)		
	Budget 2016	Montants réels 2016	Montants réels 2015
TABLEAU 20 SUBVENTIONS CONDITIONNELLES			
Éducation	142,5 \$	139,6 \$	145,5 \$
Développement économique	48,7	46,1	44,8
Services du gouvernement central	42,0	40,4	41,5
Santé	24,0	24,1	26,6
Transports	5,2	12,3	44,6
Services sociaux	3,9	3,9	3,9
Autres	23,6	23,6	81,1
	289,9 \$	290,0 \$	388,0 \$
TABLEAU 21 ÉDUCATION ET FORMATION			
Éducation	1 174,5 \$	1 184,8 \$	1 161,1 \$
Services d'éducation postsecondaire	513,9	514,7	513,5
Charges de retraite	91,4	95,5	342,3
Charge d'amortissement	46,6	47,9	44,4
Travaux publics et Infrastructure	5,3	8,4	5,2
Provision	6,5	3,0	11,5
Gouvernement général	2,0	(8,0)	5,7
	1 840,2 \$	1 846,3 \$	2 083,7 \$
TABLEAU 22 SANTÉ			
Services de la santé	2 713,7 \$	2 742,3 \$	2 680,9 \$
Charges de retraite	78,4	77,5	70,5
Charge d'amortissement	72,8	75,2	73,0
Travaux publics et Infrastructure		4,0	6,5
	2 864,9 \$	2 899,0 \$	2 830,9 \$

	Budget 2016	Montants réels 2016	Montants réels 2015
TABLEAU 23 DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 124,1 \$	1 171,0 \$	1 144,6 \$
Charge d'amortissement	1,9	7,1	9,2
Charges de retraite		12,4	21,0
Provision	4,0	5,6	7,2
Gouvernement général	0,3	0,3	0,3
	1 130,3 \$	1 196,4 \$	1 182,3 \$
TABLEAU 24 SERVICES DE PROTECTION			
Sécurité publique	181,5 \$	205,7 \$	189,4 \$
Justice	44,6	45,1	44,0
Procureur général	18,9	18,6	18,4
Charges de retraite	6,7	5,7	5,6
Charge d'amortissement	5,1	5,1	4,4
Gouvernement général	0,4	0,5	0,4
Provision	0,6	0,3	6,3
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du	-,-	-,-	-,-
Nouveau-Brunswick	0,2	0,3	0,2
	258,0 \$	281,3 \$	268,7 \$
TABLEAU 25			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Société de développement régional	139,8 \$	117,2 \$	143,8 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	61,0	59,3	53,2
Opportunités NB	44,5	28,3	
Investir NB			6,8
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	3,7	4,1	3,8
Charge d'amortissement	4,9	3,7	3,4
Société de Kings Landing	3,7	3,5	3,5
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	0,1	2,4	2,0
Gestion provinciale Ltée	2,5	1,4	1,2
Développement économique			22,2
Provision	6,5	(15,9)	7,7
	266,7 \$	204,0 \$	247,6 \$

	Budget 2016	Montants réels 2016	Montants réels 2015
TABLEAU 26 EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	132,5 \$	134,1 \$	121,7 \$
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
Charge d'amortissement		0,3	0,3
	133,1 \$	135,0 \$	122,6 \$
TABLEAU 27 RESSOURCES			
Ressources naturelles	92,4 \$	90,3 \$	99,9 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	36,3	36,2	30,2
Environnement	25,4	23,9	20,5
Énergie et Mines	9,5	9,2	10,2
Forest Protection Limited	8,6	7,7	7,3
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	8,1	6,1	6,5
Recycle Nouveau-Brunswick	5,2	4,9	5,2
Commission de l'énergie et des services publics	3,7	3,3	3,1
Provision	3,3	2,4	(0,2)
Charge d'amortissement	1,3	1,3	1,3
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du			
Nouveau-Brunswick			13,3
Transports et Infrastructure	0,4		
	194,2 \$	185,3 \$	197,3 \$
TABLEAU 28 TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE			
Transports et Infrastructure	345,8 \$	354,2 \$	366,0 \$
Charge d'amortissement	278,0	278,4	263,6
Provision	0,3	3,4	20,1
	624,1 \$	636,0 \$	649,7 \$

	(millions)		
	Budget 2016	Montants réels 2016	Montants réels 2015
TABLEAU 29 GOUVERNEMENT CENTRAL			
Gouvernement général	187,7 \$	136,2 \$	124,9 \$
Charges de retraite	125,4	118,7	123,2
Gouvernements locaux	119,6	115,0	114,6
Service Nouveau-Brunswick – l'actuel	68,6	69,7	
Service Nouveau-Brunswick – l'ancien	30,0	28,9	59,6
Assemblée législative	22,6	22,6	31,3
Conseil exécutif	20,0	19,9	17,9
Finances	15,6	15,1	17,1
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	11,2	12,2	10,9
Commission des services financiers et des services			
aux consommateurs	10,3	11,1	9,8
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	11,9	10,7	23,9
Charge d'amortissement	6,6	7,8	6,4
Ressources humaines	3,4	3,3	3,3
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	2,3	3,2	4,5
Cabinet du premier ministre	1,6	1,6	2,7
Travaux publics et Infrastructure	0,2	0,1	0,1
Provision	(3,5)	3,5	(19,9)
Services gouvernementaux	4,7	5,7	10,3
	638,2 \$	585,3 \$	540,6 \$

TABLEAU 30 PÉRIMÈTRE COMPTABLE PROVINCIAL

Le périmètre comptable provinciale comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organisations sont consultables à la note 1.

Organisations utilisant la méthode de consolidation :

Algonquin Golf Limited New Brunswick Community College

Algonquin Properties Limited New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

Atlantic Education International Inc.

Opportunités NB
Recycle Nouveau-Brunswick

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick Réseau de santé Horizon

Commission de l'assurance agricole du Réseau de santé Vitalité Nouveau-Brunswick Service Nouveau-Brunswick

Commission de l'énergie et des services Société d'assurance-dépôts des caisses

publics du Nouveau-Brunswick populaires du Nouveau-Brunswick
Commission des services financiers et des Société d'habitation du Nouveau-Brunswick

services aux consommateurs

Societé de développement régional

Commission des services d'aide juridique du Société de gestion des placements du

Nouveau-Brunswick

Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Société de Kings Landing

Fonds en fiducie pour l'avancement des arts

Société de l'inclusion économique et sociale

Fonds en fiducie pour l'avancement du sport Société des loteries et des jeux du

Fonds en fiducie pour l'environnement Nouveau-Brunswick

Forest Protection Limited Société de voirie du Nouveau-Brunswick Gestion provinciale Ltée

Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :

Campbellton Nursing Home Inc.

Kiwanis Nursing Home Inc.

La Villa Sarmany Inc.

Campobello Lodge Inc.

Carleton Manor Inc.

La Villa Sormany Inc.

Le Foyer St Thomas de la Vallée de

Carleton-Kirk Lodge Memramcook Inc. – Dr. Camille E. Gaudet

Central Carleton Nursing Home Inc.

Les Résidences Inkerman Inc.

Les Résidences Jodin Inc.

Dalhousie Nursing Home Inc.

Dr. V. A. Snow Centre Inc.

Les Résidences Lucien Saindon Inc.

Les Résidences Mgr Chiasson Inc.

Drew Nursing Home

Forest Dale Home Inc.

Foyer Assomption

Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.

Lincourt Manor Inc.

Loch Lomond Villa Inc.

Manoir Édith B. Pinet Inc.

Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.

Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.

Foyer Saint-Antoine

Mill Cove Nursing Home Inc.

Miramichi Senior Citizens Home Inc.

Mount St. Joseph of Chatham. N.B.

Frozer Ste-Elizabeth Inc. Mount St. Joseph of Chatham, Fredericton South Nursing Home Inc. (Pine Grove Nashwaak Villa Inc.

Nursing Home)
Passamaquoddy Lodge Inc.
Fundy Nursing Home
Résidence Mgr Melanson Inc.
Grand Manan Nursing Home Inc.
Rexton Lions Nursing Home Inc.

Jordan Lifecare Centre Inc.

Kennebec Manor Inc.

River View Manor Inc.

Rocmaura Inc.

Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc Tabusintac Nursing Home Inc

Kings Way Care Centre Inc. The Church of St. John and St. Stephen

Home Inc.

The Salvation Army - Lakeview Manor

Tobique Valley Manor Inc. Turnbull Nursing Home Inc. Victoria Glen Manor Inc. Villa Beauséjour Inc.

Villa des Chutes / Falls Villa

Villa du Repos Inc. Villa Maria Inc.

Villa Providence Shédiac Inc.

Villa St-Joseph Inc.

W. G. Bishop Nursing Home Wauklehegan Manor Inc. Westford Nursing Home White Rapids Manor Inc.

Woolastook Long Term Care Facility Inc. (Orchard

View)

York Manor Inc.

Organisations utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Corporation de financement des municipalités

du Nouveau-Brunswick

Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Organisations utilisant la méthode des opérations comparables :

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick Conseil des arts du Nouveau-Brunswick Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick Musée du Nouveau-Brunswick Strait Crossing Finance Inc.